

**“ À LA UNE ”**

Entretien avec Jérôme Fourquet

**“ ON EN PARLE ”**

Objectifs 2030 : habiter, produire, consommer sobrement

**“ DANS LES TERRITOIRES ”**

Des idées et des initiatives

**“ ENSEMBLE ”**

Accompagner les transformations

2022

PRIN  
TEMPS  
DES **TERRI  
TOIRES**

SPÉCIAL PRINTEMPS DES TERRITOIRES

**Demain commence ici**

# Un plan complet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Diagnostic, accompagnement et financement.

La Banque des Territoires accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leur parc immobilier avec PrioRéno. PrioRéno, dispositif gratuit d'intérêt général conçu en partenariat avec l'État, Enedis et GRDF, offre une vision de chaque site bâtiminaire et de sa consommation en gaz et électricité afin d'identifier en quelques clics les rénovations à étudier en priorité et de trouver des solutions adaptées de financement.

**L'intérêt général a choisi sa banque**

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)

   | @BanqueDesTerr



## Olivier Sichel

Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts  
et Directeur de la Banque des Territoires

**B**ienvenue à la 4<sup>e</sup> édition du Printemps des Territoires !  
Cet évènement annuel de la Banque des Territoires nous a permis en 2021 de faire le bilan de nos réalisations depuis la création de la Banque des Territoires en 2018, et de mettre en lumière nos engagements dans le cadre du plan de relance. Je vous propose cette année de nous projeter vers l'avenir afin de préparer la France de 2030, au regard des enjeux majeurs que sont l'habitat, la revitalisation des territoires, la réindustrialisation et la transition écologique et énergétique. Plusieurs personnalités nationales et internationales ont accepté de participer à l'évènement pour partager leurs expériences. Je les en remercie vivement.

L'été 2022, marqué par la canicule, la sécheresse et les incendies, a confirmé – s'il en était encore besoin – les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies (GIEC). L'impact de l'activité humaine sur la fréquence et/ou l'intensité d'évènements climatiques extrêmes est établi. Notre capacité à contenir cet impact est en revanche incertaine. Aussi, s'il nous faut encore agir pour atténuer notre impact sur le climat, il est également indispensable de mieux anticiper les conséquences déjà tangibles du changement climatique pour nous y adapter.

Ce constat nous bouscule et nous oblige d'autant plus que les territoires et populations les plus vulnérables sont par ailleurs les plus exposés aux effets du réchauffement climatique.

Les crises successives, liées au covid puis à la guerre en Ukraine, ont accentué notre sensibilité aux sujets de la souveraineté, industrielle, énergétique comme alimentaire.

Les enjeux sont importants mais pas hors de portée si nous agissons ensemble. Il nous faudra bien sûr dépasser le débat sur la temporalité (« la fin du mois vs la fin du monde »), concilier les usages (terre, eau, énergies, etc.), embarquer tous les acteurs y compris les citoyens.

Il nous faudra mobiliser d'importants moyens financiers dans un contexte économique difficile. Selon une étude I4CE de juin 2022, les postes les plus coûteux seront notamment ceux de la construction durable, de la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, de la protection de la ressource en eau ou encore de la réduction de la vulnérabilité des réseaux.

Nous ne partons pas de rien : ces sujets – et bien d'autres – nous mobilisent déjà. Et vous pouvez compter sur la Banque des Territoires pour vous aider à accélérer les transformations en cours : elle est plus que jamais engagée dans le développement des territoires et contribuera, à vos côtés, à démontrer que décarbonation et développement ne sont pas incompatibles.

Ce Printemps des Territoires 2022 est l'occasion de nourrir nos réflexions, de partager nos convictions et de transformer les obstacles en opportunités.

Le **Localtis**mag conçu spécialement pour l'évènement participe à la démarche : vous y trouverez des articles d'actualité, des avis d'experts et des retours d'expériences. Il présente en outre plusieurs actions et réalisations de la Banque des Territoires pour construire le monde de demain. Bonne lecture !

# JÉRÔME FOURQUET

Directeur du département « Opinion » de l'Ifop

## “ La transition écologique sera aussi une bataille culturelle ”

📍 Entretien réalisé par Emilie Zapalski, pour *Localtis Mag* le 8 septembre 2022

E  
N  
J  
U  
N  
E  
  
À  
L  
A  
J  
U  
N  
E

**Impacts de la crise sanitaire, dérèglement climatique, crise énergétique... Ces bouleversements impliquent de profondes transformations pour les territoires. Quels sont les enjeux auxquels la France va devoir faire face d'ici à 2030 ? Dans le cadre du Printemps des Territoires qui se tient le 22 septembre au Cent Quatre à Paris, Jérôme Fourquet, directeur du département « Opinion » de l'Ifop, analyse ces évolutions à l'aune de l'acceptabilité de la population française.**

**Localtis mag :** *Quels sont les enjeux principaux de transformation de la France d'ici 2030 ?*

**Jérôme Fourquet :** En lien avec l'actualité immédiate, il y a la question de l'impact du changement climatique sur l'aménagement du territoire, sur nos modes de vie, de consommation, de production et d'habitation. Si tout cela était déjà en voie de maturation depuis un moment, on voit que la conjonction des crises, géopolitiques et climatiques principalement, a précipité les choses. On peut également parler de l'objectif de zéro artificialisation qui existe déjà mais qui sera peut-être renforcé et de l'idée d'une décarbonation de notre société qui passe par une révision de nos politiques de déplacements.

Dans le secteur agricole, c'est la question de l'élevage, de l'adaptation d'un certain nombre de cultures et de l'évolution de nos massifs forestiers. Faut-il abandonner des espèces au

profit d'autres plus résilientes ? Est-ce qu'on arrête la monoactivité forestière la plus spéculative pour avoir des modèles plus vertueux ?

Il faut également évoquer notre modèle énergétique avec la décision de repartir sur un nouveau cycle nucléaire et la place des énergies renouvelables. Enfin, il faut aussi savoir comment on adapte notre parc immobilier qu'il s'agisse du logement ou de l'immobilier de bureaux, pour le rendre plus sobre. Il y a certes eu quelques annonces sur la rénovation énergétique des bâtiments qui sont à saluer mais qui sont très en-deçà des évaluations. Elisabeth Borne a parlé d'un fonds vert à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Quand on voit les scénarios de l'Ademe ou de la Banque des Territoires, c'est en dizaine de milliards que cela se chiffre. Tout cela en termes d'aménagement du territoire, de modes de vie et de paysages doit être pensé car cela aura des effets sur des dizaines et des dizaines d'années.



le moment de vérité sur l'urgence climatique. Je demande à voir. Si cette prise de conscience est réelle, elle appelle des réponses collectives avec des changements dans notre modèle de consommation, mais elle produit aussi des réponses individuelles, comme le souhait d'avoir une piscine, même si on habite au nord de la Loire, ou une climatisation. Il faut savoir qu'au premier semestre 2022, les SUV représentaient 50% des achats de véhicules neufs en Europe. En matière de déplacement, avant les gilets jaunes, il y avait eu une fronde contre le passage du 90 km/h à 80 km/h sur le réseau routier secondaire qui était censé aller dans le sens de l'écologie et de la sécurité. Aujourd'hui, près de la moitié des départements sont repassés au moins sur une partie de leur réseau à 90 km/h pour être en phase avec les aspirations de leur population.

**Localtis**mag : Est-ce que la population est prête à ces évolutions ?

**Jérôme Fourquet** : Concernant les attentes profondes des individus, s'il n'y a pas de courant climatosceptique très puissant en France, là où le bât blesse, c'est quand on se demande ce qu'on est prêt à faire et à accepter individuellement.

Ainsi, sur le champ de l'aménagement du territoire, à l'issue de la crise covid, un certain nombre de tendances préexistantes ont été renforcées, dont l'aspiration plus forte que jamais à la maison individuelle avec jardin. On est là en contradiction flagrante avec l'objectif de zéro artificialisation, car cela amène mécaniquement à l'étalement urbain. Rappelez-vous la sortie de la précédente ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, sur la maison individuelle avec jardin qui serait une impasse économique, sociale et environnementale. En théorie elle était dans le vrai, mais c'est le rêve français par excellence qui en plus a été renforcé par le covid ! Ce schéma décrit par la ministre était même déjà un peu daté, car aujourd'hui dans le package c'est maison, jardin et piscine. Il y a 3 millions de piscines individuelles en France et si votre terrain n'est pas « piscinable », il existe une autre extension aquatique possible du logement à travers le spa ou le jacuzzi qui se vendent aujourd'hui comme des petits pains.

On parle beaucoup de cet été 2022 comme

« Une part de la population (20-25%), plutôt des CSP+ et des jeunes, est très sensibilisée aux enjeux climatiques et demande des actions puissantes »

**Localtis**mag : Qu'est-ce que les citoyens, individuellement, peuvent accepter plus facilement ?

**Jérôme Fourquet** : La pression tarifaire peut être un levier d'acceptabilité : les prix à la pompe, les prix du kwh pour se chauffer... C'est ce que les économistes appellent le signal-prix qui peut avoir des effets manifestes. Pour le reste, c'est compliqué !





© Bertand93



La société se polarise sur ces questions. Une part de la population (20-25%), plutôt des CSP+ et des jeunes, est très sensibilisée aux enjeux climatiques, demande des actions puissantes en matière de politique publique et est prête à jouer le jeu. Et il y a une autre part, qui n'est pas climatosceptique mais qui n'est pas aussi sensibilisée, et qui n'est pas prête à renoncer à certaines choses. C'est une source supplémentaire de polarisation de la société car au fur et à mesure de l'augmentation de l'urgence climatique, les premiers peuvent se montrer impatients voire exaspérés que les seconds ne veulent pas passer à l'action.

Le premier niveau d'action consiste à identifier quelles décisions prendre, plus ou moins contraignantes, et comment accompagner les perdants ou ceux qui vont avoir du mal à franchir le cap pour, par exemple passer du moteur thermique au moteur électrique... Mais

ce n'est pas qu'une question de coût, il y a aussi une bataille culturelle à mener. Avec une question centrale : comment se désintoxiquer de la société de consommation qu'on nous a inoculée dans les veines depuis des générations, certaines populations se réalisant dans ces actes de consommation.

« On a beaucoup parlé de la revanche des villes moyennes et de la fin des métropoles »

Face à l'ampleur de ces défis, il faut un pilote, l'Etat, mais aussi une mobilisation générale des filières économiques, des particuliers, des collectivités locales... Il y a tout un travail de coordination et de

planification à réaliser dans des délais très courts, avec, en termes d'ingénierie, des modèles à inventer. Nous ne sommes pas démunis en France car il y a des grands acteurs privés qui comptent parmi les leaders mondiaux dans des secteurs qui vont être stratégiques, comme Véolia, Air Liquide, la SNCF, la RATP, Vinci, Bouygues,... Mais il faut coordonner tout cela et ne plus tergiverser.

**LocaltisMag** : Un des autres enjeux actuels de la France est la réindustrialisation ?

**Jérôme Fourquet** : Le phénomène de désindustrialisation a touché toutes les économies occidentales et la nôtre en particulier. Heureusement depuis quelques années, la balance s'est timidement inversée. On réouvre plus de sites industriels qu'on en ferme. Avec la crise covid, l'appétence pour la production locale s'est renforcée. L'impératif du

changement climatique et le regain de conflictualité dans certaines zones du globe nous amènent aussi à rapatrier un certain nombre de productions si ce n'est dans l'hexagone, au moins dans le périmètre européen. Lors de l'élection présidentielle, le sujet a été un peu abordé, ce qui n'était pas le cas avant. On ne va certes pas faire revenir toutes les usines en France, mais la transition écologique peut créer des perspectives de réindustrialisation avec la création de nouvelles usines pour fabriquer des matériaux qui répondent aux enjeux d'aujourd'hui comme les plastiques biosourcés ou les composants pour les énergies renouvelables. Dans ce domaine, la Banque des Territoires a tout son rôle dans la structuration et l'accompagnement de ces filières locales d'économie circulaire ou de nouvelles productions. Elle peut créer des synergies, mettre autour de la table l'industriel, le président d'agglomération, le banquier, aborder la question du foncier et des fonds propres des entreprises.

**LocaltisMag** : Ces évolutions vont-elles profiter à tous les territoires ou va-t-il y avoir des gagnants et des perdants ?

**Jérôme Fourquet** : On a beaucoup parlé de la revanche des villes moyennes et de la fin des métropoles. Mais en fait, la crise

covid a surtout joué le rôle d'accélérateur de tendances qui étaient déjà là. Il n'y a pas un avant et un après. On constatait par exemple déjà un mouvement de départ de la région parisienne qui s'est juste accéléré avec le covid. Mais les mouvements de populations ne vont pas se répartir équitablement sur le territoire : ceux qui étaient déjà plus demandés comme le littoral, vont être encore plus attractifs. On peut citer d'autres territoires qui deviennent plus attractifs, comme les zones qui sont situées à une heure de TGV d'une grande métropole et quelques petits territoires qui grâce au haut débit vont attirer des travailleurs nomades (une ville de 30.000 habitants qui pourrait par exemple attirer 100 ou 200 familles). Mais je ne suis pas sûr qu'une préfecture du nord-est de la France va voir arriver beaucoup de travailleurs. Cela va donc plutôt renforcer les tendances préexistantes avec des arrivées d'abord dans les territoires touristiquement les plus désirables.

Sur le plan industriel, les usines n'ont pas besoin d'être installées dans les métropoles ou les zones les plus attractives. Les industriels cherchent du foncier pas cher, des dessertes logistiques (autoroutes ou rail) et de la main d'œuvre. On voit d'ailleurs que les nouvelles créations d'activités industrielles sont assez dispersées sur le territoire national. L'industrie joue à nouveau son rôle d'aménageur. Mais attention on va compter sur les doigts

d'une main les usines qui vont embaucher 1.000 personnes. Il s'agira plutôt de sites de 50, 100 ou 200 salariés. Il va falloir continuer à faire du sur-mesure : tous les secteurs n'ont pas les mêmes besoins de main d'œuvre, ni les mêmes exigences. Il faut de la planification et un Etat stratège mais il faut aussi beaucoup d'agilité et faire confiance aux acteurs locaux. Dans les territoires désindustrialisés, comme dans les Hauts-de-France, le chômage demeure élevé, ce qui peut représenter pour les entreprises une population mobilisable si elle est formée et motivée. A l'inverse, l'Allemagne est en perte de vitesse en matière d'attractivité industrielle car il y a le plein emploi et des pénuries de main d'œuvre. Il faut aussi saluer tout ce qui est fait, comme l'installation de la fibre, les programmes comme Action Cœur de ville, le soutien à des filières comme Cosmetic Valley... Il se passe beaucoup de choses dans les territoires. La tentation peut être grande de tout organiser depuis Paris, mais il y a besoin de projets et de décisions au niveau des bassins d'emploi. Si des territoires ont des idées, il ne faut pas avoir peur de cela même si ce n'est pas trop dans notre culture nationale.

**LocaltisMag** : Finalement, selon vous, qu'est-ce qui va le plus changer en France d'ici 2030 ?

**Jérôme Fourquet** : La montée en puissance des énergies renouvelables et l'accélération des plans d'économie d'énergie sont à notre portée, mais concernant le «paquebot» logement et immobilier, ce sera plus long. Peut-être qu'au niveau des transports on peut aussi avancer, quand on voit le succès du billet de train allemand à 9 euros, avec les mobilités douces dans les villes et le rééquilibrage au profit du train d'un certain nombre de déplacements individuels et de marchandises. Si d'ici 2030 on a quinze parcs éoliens off-shore au large de nos côtes et si on a augmenté significativement le transport par rail, cela changerait beaucoup. Il faut aussi espérer la montée en puissance de l'économie circulaire avec le recyclage et les synergies entre les industriels qui travailleraient de plus en plus en réseau sur un même territoire. ●



© IM



## Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce sixième numéro a été conçu à l'occasion du Printemps des Territoires qui réunit la communauté des clients et partenaires de la Banque des Territoires le 22 septembre 2022 au 104 à Paris (photo de couverture).

• **Localtis Mag comprend 3 rubriques :**

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• **Vous y trouverez :**

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur [banquedesterritoires.fr/edition-localtis](https://banquedesterritoires.fr/edition-localtis)
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog [caissedesdepots.fr/blog](https://caissedesdepots.fr/blog)
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur [banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)



# À LA UNE • Entretien avec JÉRÔME FOURQUET

---

# 1

## “ ON EN PARLE ” P.10

- Pour une transition réussie - entretien avec Ph. Duron, S. Moatti et P. Veltz ..... p.12
- Avis d'expert : Construire moins, construire mieux ..... p.16
- Eviter l'ingérable, gérer l'inévitable : entretien avec B. Leguet, directeur général I4CE ..... p.22

## “ DANS LES TERRITOIRES ” P.26

- Les expériences Territoires Conseils ..... p.27
- La relocalisation heureuse ..... p.32
- Quand la nature a aussi droit de cité ..... p.36
- Les enjeux de la ressource en eau ..... p.39

# 2

# 3

## “ ENSEMBLE ” P.42

- Plan Climat de la Banque des Territoires et de Bpifrance : point d'étape et perspectives ..... p.43
- L'adaptation au changement climatique, un enjeu clé pour les territoires - entretien avec G. Vauquelin ..... p.44
- Habitat inclusif dans les Petites villes de demain
  - 3 questions à F. Chaigneau ..... p.47
- Nos engagements en faveur de la politique de la ville
  - Éclairage avec M. Alcade ..... p.51

**“ ON EN PARLE ”**

**Face au péril climatique confirmé cet été, l'heure n'est pas seulement à l'atténuation mais bien à l'adaptation : s'il faut continuer à réduire l'impact de l'activité humaine sur le climat, il faut également se donner les moyens d'anticiper et de prévenir les risques encourus. Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux territoires et aux populations les plus exposés. Également éclairées par la crise sanitaire et les conséquences économiques du conflit en Ukraine, les initiatives s'accroissent pour construire, aménager, consommer et produire autrement. Demain sera nécessairement plus sobre.**



# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : LA PREMIÈRE MINISTRE ANNONCE L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

📍 D'après un article de Anne Lenormand avec AFP, publié dans Localtis le 29 août 2022

Elisabeth Borne a annoncé, le 27 août 2022, la mise en place d'un « fonds vert » d'1,5 milliard d'euros pour aider les collectivités à financer leurs investissements en matière de lutte contre le changement climatique. Elles pourront, indique la Première ministre, utiliser ce fonds pour « la réhabilitation de friches pour limiter l'étalement urbain », pour rénover « énergétiquement les bâtiments publics », pour ramener « de la nature dans les villes » ou encore installer « des parkings relais » à leur entrée. Invitée à s'exprimer lors de la Rencontre des entrepreneurs de France (REF) du Medef le 29 août, la Première ministre a en outre dévoilé le contenu de la future « planification écologique » autour de laquelle des négociations commenceront « dès septembre ».



**L**a forêt, les prélèvements en eau et la production d'énergie décarbonée seront les trois premiers secteurs concernés par la « planification écologique ». Selon la Première ministre, le futur plan doit être en France le pendant du « green deal » européen : « il établira toutes les transformations que nous devons engager dans nos façons de nous déplacer, de nous nourrir, de produire, de nous loger, de consommer ». Car la France s'est engagée « à un doublement » de la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre

(GES) durant le quinquennat qui s'ouvre par rapport au précédent. « Chaque secteur aura des objectifs de baisse d'émissions » de GES et « d'adaptation au changement climatique et devra définir une liste d'actions », ainsi qu'un « calendrier de mise en oeuvre précis, avec des points d'étape ». Les négociations commenceront « dès le mois de septembre » pour les trois premiers secteurs précités. « Protéger et mieux gérer nos forêts, c'est préserver notre biodiversité et nos puits de carbone », a dit Elisabeth Borne, et « la baisse des prélèvements

(d'eau) est essentielle pour nous adapter au changement climatique ». Pour la planification énergétique, elle se fera « autour du nucléaire et des énergies renouvelables ». Les ministres de l'Agriculture et de la Transition énergétique Marc Fesneau et Agnès Pannier-Runacher piloteront ces trois premiers chantiers.

« Au cours de l'automne, la démarche sera engagée pour l'ensemble des secteurs », avec l'objectif d'aboutir « d'ici la fin de l'année à une première vision complète » de la planification écologique. Un « suivi constant » sera réalisé par le nouveau secrétariat général à la Planification écologique. Un tableau de bord « doit être rendu public ». « Chacun pourra voir où nous en sommes. Ce qui avance. Et ce qui reste à faire », a dit la locataire de Matignon. Face aux chefs d'entreprise du Medef, elle a estimé que « la décroissance » n'est « pas une solution » car elle « attaquerait notre niveau de vie » et « mettrait en péril le financement de notre modèle social ». Elle parle sur une « réindustrialisation par l'innovation » aidée par le plan d'investissement France 2030, qui mobilise plus de 50 milliards d'euros pour soutenir des secteurs comme « l'hydrogène, les énergies renouvelables, les véhicules électriques, le nucléaire, les semi-conducteurs consommant moins, ou encore les matériaux pour la transition écologique ». Elle s'engage à « aider les secteurs qui doivent changer », notamment l'automobile et « les travailleurs dont les professions évoluent, par l'anticipation, la formation et la reconversion ». La Première ministre a aussi demandé que la pratique consistant à conditionner une part de salaire des chefs d'entreprise « à l'atteinte d'objectifs RSE » « devienne la norme ». Elle a également invité les patrons à aider leurs salariés « à adopter des mobilités plus propres », à limiter leurs déplacements et favoriser « les nouvelles manières de travailler ». ●

# Entretien avec Philippe DURON, Sandra MOATTI et Pierre VELTZ

“ Pas de transition réussie sans une vision globale du territoire national ”

INTERVIEW

Philippe Duron, président du conseil d'administration de l'Institut des hautes études d'aménagement des territoires (Ihédate), Sandra Moatti, directrice, et Pierre Veltz, président du conseil scientifique, sont convaincus qu'il n'y aura pas de transitions énergétique et climatique réussies sans planification remettant au premier plan l'enjeu de l'aménagement du territoire. Une planification qui ne serait toutefois pas verticale et descendante, mais horizontale, collaborative.

**[Localtis***mag* : Alors que de colloques en congrès s'ourd la conviction qu'il n'y aura pas de transition écologique réussie sans la large autonomie des collectivités locales, vous plaidez pour un retour de la planification. N'est-ce pas contradictoire ?

**Pierre Veltz** : Nullement. L'action des collectivités territoriales et des acteurs locaux en général est évidemment indispensable pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Et je suis souvent bluffé par la créativité de ces acteurs. Je formulerais néanmoins deux regrets. D'abord, ces expériences réussies ne circulent pas suffisamment. Ensuite – et surtout – l'addition de ces initiatives locales ne sauraient faire une stratégie nationale, indispensable notamment en matière de transitions énergétique et climatique. Il faut une planification d'ensemble.

**[Localtis***mag* : Ces objectifs ne sont-ils pourtant pas précisément fixés au niveau national, prenant notamment corps dans la stratégie nationale bas-carbone ou la programmation pluriannuelle pour l'énergie ?

**Sandra Moatti** : La SNBC donne effectivement des objectifs à différents horizons. Mais nous avons échoué à les atteindre. Et la France est le seul État-membre de l'Union à ne pas avoir rempli le contrat en matière de développement des énergies renouvelables. C'est cet échec qui suscite le retour en grâce récent de la planification. Il faut saluer par exemple la nomination d'un secrétaire général à la planification écologique auprès de la Première ministre.

Mais nous sommes encore au milieu du gué. Une dimension fondamentale nous fait aujourd'hui défaut : la projection de cette stratégie de long terme dans l'espace, sa territorialisation.

**Pierre Veltz** : Nous avons effectivement perdu la vision globale des évolutions possibles du territoire national, au singulier. On parle désormais d'aménagement des territoires, comme c'est d'ailleurs le cas dans le sigle de l'Ihédate. Et c'est très bien. Mais il n'existe plus aucun forum chargé d'élaborer une vision prospective d'ensemble de l'espace national. Or espérer réussir la transition énergétique sans avoir cette vision d'ensemble, cohérente et coordonnée, est un leurre. On a par exemple une image très localiste, un peu romantique parfois, des énergies renouvelables, alors que pour régler le problème crucial de l'intermittence, il faut des interconnexions à très grande échelle, allant au-delà des périmètres régionaux.

**Philippe Duron** : En matière d'aménagement du territoire, nous sommes passés à compter des années 1970 d'une logique de développement de grands projets, le nucléaire notamment, avec une vision d'ensemble, à une politique de réparation, focalisée sur des territoires : –Quartiers prioritaires de la ville, Territoires d'initiatives, Petites villes de demain... On ne cesse d'utiliser un zoom, en oubliant le grand angle.

**Sandra Moatti** : J'ajouterai que la culture des appels à projets en vogue aujourd'hui élude les enjeux de cohérence territoriale. Sans compter que les collectivités les plus à mêmes d'être retenues sont déjà les mieux équipées...

De gauche à droite  
**Philippe DURON,**  
**Pierre VELTZ**  
et **Sandra MOATTI**



**[Localtis** *mag* : **L'Association des maires de France a récemment déposé un recours contre les deux décrets relatifs à la mise en œuvre de l'objectif Zéro artificialisation nette, dénonçant « une approche de recentralisation rigide ». La planification que vous appelez de vos vœux n'encourt-elle pas les mêmes critiques ?**

**Pierre Veltz** : Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle éminent et prééminent des collectivités territoriales. Il faut organiser les allers-retours entre les cadrages de l'État et les projets des collectivités, et cesser de raisonner sur le seul axe vertical, désormais dépassé. Imposer une norme générale, égalitariste, comme nous le faisons aujourd'hui, c'est le contraire de la planification ! L'aménagement du territoire, c'est précisément confronter les objectifs nationaux aux territoires de manière pragmatique. On ne peut plus se contenter de fixer des règles universelles, sans tenir compte des diversités locales. Car on est souvent très loin du compte ! Las, la culture de l'évaluation nous fait défaut, tant en amont qu'en aval.

**Philippe Duron** : Je partage le scepticisme de Pierre sur les normes, que l'on ne cesse d'accumuler, sans parvenir à enrayer ce mouvement. Non seulement ces normes ont un coût considérable, mais elles se montrent encore souvent inefficaces, en imposant des solutions qui ne se révèlent pas toujours, ou plus exactement pas partout, appropriées. Nous devons passer d'une société de la norme à une société d'objectifs, coordonnés,

partagés, en laissant aux collectivités la plus grande liberté pour les atteindre. C'est une solution gagnant-gagnant : l'État y trouvera une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, et les collectivités gagneront en compétences, en expertise et en autonomie. La loi 3DS ouvre de manière pertinente la voie à la différenciation. J'ajouterai que nous payons désormais chèrement le prix d'une absence de culture de la négociation et du consensus.

**Sandra Moatti** : Le mode de gouvernance de l'Union pourrait être une source d'inspiration. Les objectifs y sont négociés et définis par les États-membres, puis déclinés pour chacun d'entre eux, tous disposant par la suite d'une grande latitude pour les mettre en œuvre. Nous ne réussissons que par une responsabilisation accrue de tous les niveaux de collectivités, dans une action concertée.

**[Localtis** *mag* : **Concrètement, comment cela se traduirait-il ? Les contrats État-région pourraient-ils s'y prêter ?**

**Philippe Duron** : D'expérience, les contrats État-région ne sont pas un modèle de négociation... Or, il faut un véritable échange de points de vue, et de réelles collaboration et co-élaboration ! Il faut un cénacle dédié.

**Pierre Veltz** : Les contrats État-région sont un outil utile, comme les schémas régionaux du type Sraddet. Mais leur addition ne suffira pas. Il faudra des arbitrages inter-régionaux. Le point important est qu'ils soient discutés, négociés collectivement. On pourrait imaginer une conférence autour du Premier ministre qui réunirait les présidents de régions et qui serait un lieu de débats et de co-décision, s'appuyant sur des prospectives nourries aussi par le monde économique et le monde académique. ●

#### **IHÉDATE : DEUX CYCLES DE FORMATION AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ**

● « *Le sol, ressource stratégique pour un aménagement durable* ». C'est le thème sur lequel plancheront les auditeurs du prochain cycle annuel de l'Ihédate. Candidatures jusqu'au 7 octobre prochain ; rentrée en janvier 2023.

**Renseignements** : <https://ihedate.org/cycle-annuel-2023-le-sol-ressource-strategique-pour-un-amenagement-durable>

● Dans le cadre de son cycle « *Territoires et mobilités* », l'Ihédate étudiera par ailleurs l'an prochain les enjeux territoriaux de décarbonation des mobilités. Ouverture des candidatures en octobre ; rentrée en mars 2023.



## HABITAT PARTAGÉ UN COLLECTIF D'ACTEURS APPELLE À RELEVER L'AMBITION DES « 150 000 EN 2030 »

📍 *Publié le 25 avril 2022, par Caroline Megglé pour Localtis*

L'habitat inclusif, ou encore l'habitat « accompagné, partagé et inséré dans la vie locale », est aujourd'hui présenté par les pouvoirs publics comme une solution d'avenir pour le logement des personnes âgées. Ces petites unités de vie permettent en effet aux personnes de vieillir dans un logement adapté et de partager des services d'accompagnement et de moments collectifs conviviaux dans des espaces communs. Malgré un contexte favorable, seules quelques milliers de personnes vivent aujourd'hui dans ce type de colocations adaptées. Un collectif de douze acteurs appelle aujourd'hui les pouvoirs publics à simplifier les procédures pour accélérer le déploiement de ces habitats partagés partout en France.

**S**i la future loi « Grand Âge et autonomie » devait réserver une place importante au bien vieillir à domicile et en établissement, avec un enjeu fort autour de l'humanisation des Ehpad suite au scandale Orpéa, la troisième voie qui se dessine autour de l'habitat inclusif ne sera pas en reste. C'est en tout cas le souhait que porte le collectif des « 150.000 en 2030 », récemment créé par 12 entreprises et associations de l'habitat partagé pour personnes âgées et handicapées<sup>(1)</sup>. Ces acteurs ont choisi de parler d'une voix commune en se plaçant sous l'égide du rapport Pive-

teau-Wolfrom de 2020 intitulé « *Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous !* ». « *Il est à la fois ambitieux mais pas impossible de se fixer collectivement pour cible de permettre d'ici 2030 à 150.000 personnes (100.000 personnes âgées, 50.000 personnes en situation de handicap) d'occuper un logement API* », soit un logement « *accompagné, partagé et inséré dans la vie locale* », énonçait ce rapport en 2020.

« *Aujourd'hui, on est très loin du compte. Il n'y a pas de recensement officiel mais nous estimons que 4.000 à 5.000 per-*

*sonnes logent dans ce type d'habitat* », explique à Localtis Simon Vouillot, co-fondateur d'Âges & vie, au nom du collectif. Avec la vague démographique qui arrive et l'isolement d'un grand nombre de seniors - 2 millions de personnes âgées seraient isolées en 2022 -, il importe pour ces acteurs d'offrir le choix au plus grand nombre. « *Quand on crée un habitat partagé pour 10, 15, 20 personnes, on ne résout pas le problème de l'habitat partagé en France...*



Donc l'idée est de créer massivement ces solutions-là », met en avant Laurence Boluda, directrice de La maison de Blandine, également au nom du collectif.

## AIDE À LA VIE PARTAGÉE : DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION QUI CHANGENT D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

Ce modèle qui comporte bien des atouts convainc tant les autorités que des financeurs tels que la Banque des Territoires qui a investi dans plusieurs projets. Les politiques nationales et locales de soutien à l'habitat inclusif ont commencé à se structurer, à travers différents leviers que sont l'aide à la vie partagée (AVP), qu'un département peut attribuer pour soutenir un projet d'habitat inclusif après avoir lui-même conclu

une convention avec l'État et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), et l'aide à l'ingénierie de projets dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « *Habitat inclusif dans les petites villes de demain* ».

Si tous les voyants sont apparemment au vert, les opérateurs du collectif des « 150 000 en 2030 » déplorent des lenteurs et des difficultés administratives sur le terrain. Près d'un an et demi après le lancement de l'AVP, seuls vingt départements ont signé une convention avec la CNSA. Et, de la signature de la convention à l'attribution de l'aide, il peut se passer du temps. « *À propos des appels à projets lancés par ces départements, nous avons beaucoup de questionnements car les critères changent d'un département à l'autre et cela manque parfois de précision et de transparence* », met en avant Laurence Boluda. Autre difficulté rencontrée : les résidents ne

touchent pas toujours le crédit d'impôt lié aux services à la personne car les espaces partagés de l'habitat ne sont pas reconnus par tous les départements comme étant du « domicile » pour les personnes. « *Nous ne rentrons pas dans une case et c'est aussi ça qui les gêne* », poursuit la directrice de La maison de Blandine.

## « FAIRE CONFIANCE AUX ACTEURS DANS LEUR DIVERSITÉ POUR RÉPONDRE QUANTITATIVEMENT À LA DEMANDE »

Après la définition de l'habitat inclusif dans la loi Elan de 2018, le collectif attend une reconnaissance dans la future loi Grand âge et la promesse d'une « *politique ambitieuse* » permettant de déployer ce type d'habitats partout en France. Il demande une simplification des procédures et une équité de traitement entre départements, mais également entre les différentes catégories de porteurs de projet.

« *Pour répondre quantitativement à la demande, parce qu'on sait que les baby-boomers vont arriver en dépendance en 2030, il est nécessaire de faire confiance aux acteurs qui ont des solutions différentes, de reconnaître cette diversité* », affirme Simon Vouillot. « *Cela ne veut pas dire qu'on laisse faire n'importe qui, n'importe quoi, et notre collectif doit aussi être capable de faire émerger des critères de qualité communs* », poursuit-il. Cette diversité des acteurs et des solutions répond à l'enjeu de la liberté de choix des personnes, selon le collectif qui estime qu'un modèle-type « *tuerait l'humain que ces projets cherchent à maintenir* »... Le meilleur indicateur de qualité, pour Laurence Boluda, c'est la satisfaction des personnes, qui « *habitent chez elles mais pas tout seules, et c'est vraiment ça la différence* ». ●

<sup>(1)</sup> Les membres du collectif des « 150 000 en 2030 » sont Les pénates, Epic coliving, La maison de la diversité, Villa nouvelle, La maison de Blandine, Vitalliance, Ages & vie, Watt home, Auxilife, Domani, Cosima et Monsenior.



## AVIS DE L'expert

# CONSTRUIRE MOINS, CONSTRUIRE MIEUX, AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE PUBLIC : triptyque pour une fabrique urbaine low-tech

par **Florian LABOULAIS**, Responsable Projets & Développement - Labo de l'ESS

Et si le progrès technique infini n'était pas la solution aux défis de demain ? Dès lors, comment concevoir et habiter différemment la ville ? Comme le montre le Labo de l'ESS dans son étude « Pour des métropoles low-tech et solidaires » (2022), une réponse low-tech au besoin fondamental d'habiter doit se faire dans une logique de sobriété.

### 1 Construire moins en densifiant

Faire avec moins, cela signifie d'abord moins construire. La consommation d'espaces à des fins de construction doit être fortement réduite, tant en raison des effets de cet étalement (artificialisation des sols, éloignement du centre des périphéries, morcellement de l'espace urbain, etc.) que du fait de la consommation de ressources (en grande partie non-renouvelables) et de la production de déchets qu'elles

entraînent. Pour cela, il est nécessaire de densifier les villes, du moins jusqu'à un certain point, sans diminuer la qualité de vie et architecturale des espaces urbains.

Il s'agit surtout d'intensifier les usages des lieux existants, notamment par leur mutualisation. Celle-ci peut être permanente, en les partageant de façon continue entre plusieurs structures. C'est le cas de la Maison des Initiatives, de l'Engagement, du Troc et de l'Echange (MIETE), un collectif associatif villeurbannais regroupant environ 70 initiatives dans un espace de 900 m<sup>2</sup>, louant ses espaces de bureau et de travail et offrant à ses membres des salles mises en commun pour y développer leurs activités à destination des habitants du quartier. La mutualisation peut aussi être ponctuelle, comme dans le cas d'une cantine scolaire mise à disposition d'une association proposant des ateliers « cuisine » pendant les périodes de vacances.

De même, cette intensification des usages concerne les bâtiments et espaces vacants ou en friches, dans le cadre d'une occupation temporaire. Ces opérations font vivre le lieu, qui autrement aurait été inoccupé, tout en privilégiant des aménagements légers et réversibles, et en expérimentant afin de préfigurer des usages futurs. Ces opérations prennent souvent la forme d'un tiers-lieu, porté et animé par des initiatives de l'ESS (comme Les Cinq Toits à Paris ou La Caserne à Poitiers), mais pas seulement. Ainsi, l'association Caracol développe à l'échelle nationale un autre modèle d'occupation temporaire sous la forme de

colocations mixtes et solidaires qui font vivre dans un immeuble ou un pavillon inoccupé personnes réfugiées et locaux en proposant des loyers très en-dessous des prix du marché.

Plus généralement, la densification des villes peut s'inspirer de la démarche d'urbanisme circulaire développée par l'urbaniste Sylvain Grisot qui, outre l'intensification des usages, promeut la transformation de l'existant (par la surélévation d'un bâtiment ou sa reconfiguration pour accueillir de nouveaux usages) et le recyclage des espaces urbains, friches entre autres.

### 2 Mieux construire (et équiper)

Faire avec moins c'est aussi faire mieux, en construisant de façon plus frugale et moins dépendante de processus techniques consommateurs en ressources et en énergie. La démarche low-tech rejoint en ce sens l'écoconstruction, une manière de bâtir (ou de rénover) qui vise à minimiser au maximum ses impacts écologiques et sociaux, notamment en privilégiant des matériaux biosourcés, de préférence locaux, ainsi que des techniques constructives plus durables. Les villes et agglomérations ont un rôle à jouer en soutenant les initiatives qui s'emparent de ces sujets – comme l'association Oikos en région lyonnaise – et en orientant les pratiques. La ville de Bordeaux a ainsi initié en 2021 un label visant à encourager des bâtiments frugaux, privilégiant une ventilation naturelle et la présence d'îlots de fraîcheur végétalisés au recours à des solutions techniques pour assurer un confort thermique dans un contexte de réchauffement climatique. Il s'agit également de développer les pratiques de réemploi des matériaux de construction afin d'inscrire les flux de matières qui constituent le métabolisme urbain dans une logique circulaire. Sur tous ces sujets, l'ESS est bien présente et pionnière, à l'instar de Bellastock ou de l'association RéaVie en région parisienne.

Cette réflexion sur les impacts de l'habitat s'applique également aux équipements urbains : éclairage, chauffage, sanitaires, etc. Le recours à des technologies plus ou moins consommatrices en énergie et en ressources



Par Florian LABOULAIS



(eau notamment) va croissant et le développement de la domotique contribue à augmenter cette dépendance. La démarche low-tech peut à ce titre se révéler inspirante pour privilégier des solutions moins technologiques et à plus faible impact écologique. Le remplacement de sanitaires classiques par des toilettes sèches permet de la sorte d'économiser grandement la consommation en eau potable, tout en rendant possible la valorisation des urines et fèces, qui peuvent servir d'engrais naturel et ainsi réduire notre dépendance à la technologie des engrais chimiques, polluants et très majoritairement importés, en rebouclant le cycle de l'azote. À Bordeaux, l'association La Fumainerie a rassemblé autour d'elle un collectif d'acteurs pour expérimenter la création d'une filière urbaine de collecte et de valorisation de ces matières organiques.

### 3 Aménager les espaces publics de façon plus durable

Au-delà des bâtiments, la démarche low-tech doit irriguer plus largement la fabrique de la ville, à commencer par l'aménagement de l'espace public. Primo, les villes doivent questionner leurs pratiques en matière de mobilier urbain. Le développement des panneaux publicitaires vidéo très énergivores constitue à ce titre un contre-modèle. A contrario, des pratiques d'écoconception et de réemploi sont à encourager. Des partenariats peuvent être montés avec des structures de l'ESS locales qui produisent à travers leurs activités un mobilier écoconçu, en impliquant parfois les habitants à travers des ateliers participatifs comme le fait l'association parisienne Extramuros.

Secundo, la démarche low-tech appliquée à l'aménagement de l'espace public vise à développer les solutions fondées sur la nature. La renaturation des villes apporte de nombreux

bénéfices en matière de qualité de l'air et de vie, en préservation de la biodiversité et des sols, de régénération du cycle de l'eau et, dans une moindre mesure, de production alimentaire. Pour autant, la place de la nature en ville dans une démarche low-tech s'éloigne quelque peu de celle que lui réservent les images légèrement caricaturales. Plutôt que de végétaliser chacune des façades et de développer des systèmes très technologiques de gestion de cette flore, il s'agit surtout de faire avec l'existant, de l'accompagner par une gestion écologique, et de favoriser la diversité au sein de l'écosystème naturel urbain, notamment afin de permettre une meilleure résilience de celui-ci dans un contexte climatique changeant et aux phénomènes extrêmes de plus en plus réguliers.

### VERS DE NOUVEAUX USAGES URBAINS : LA VILLE LOW-TECH, VILLE DES DÉCLOISONNEMENTS

La mise en œuvre d'une démarche low-tech urbaine impacte directement la matérialité de la ville, ce qui est construit et comment elle est construite. Mais elle influe aussi – et surtout – sur nos usages, en encourageant un décloisonnement dans notre rapport aux différents espaces urbains, publics et privés. Une cour de récréation peut devenir un îlot de fraîcheur accessible à tous en dehors des périodes d'activité scolaires, un bâtiment historique peut accueillir de multiples activités sociales, culturelles et solidaires qui contribuent à lui donner une seconde vie, etc. Les tiers-lieux illustrent parfaitement ce décloisonnement des espaces par une mixité d'usage.

La mise en œuvre d'une démarche low-tech en ville appelle également un décloisonnement des enjeux : par son aspect holistique

et transversal, elle amène à penser de façon conjointe – autrement dit systémique – différents sujets de la fabrique de la ville, en leur donnant une cohérence d'ensemble fondée sur un nouveau rapport à la technologie.

À ce décloisonnement des enjeux répond, enfin, un décloisonnement entre acteurs. Pour inventer des solutions locales de réemploi des matériaux issus de la (dé)construction comme pour expérimenter une filière de valorisation des excreta ou développer des lieux alliant de multiples activités et services, l'articulation et la collaboration de multiples acteurs – publics et privés – métiers et compétences sont plus que jamais nécessaires. Par les multiples formes de coopérations qu'elle développe et son approche solidaire, nécessaire pour que les solutions et espaces low-tech ne bénéficient pas qu'à une partie de la population, l'ESS est définitivement une partie prenante incontournable de cette fabrique. ●

## L'AUTEUR

Responsable Projets & Développement au sein du Labo de l'ESS, Florian Laboulais a notamment coordonné, aux côtés de Philippe Bihouix, l'étude « Pour des métropoles low-tech et solidaires », publiée en février 2022.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE L'AVIS DE L'expert  
PUBLIÉ SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS  
[WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](http://WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG)

## Entretien avec **Alain CAUCHY**

Directeur du Patrimoine  
de CDC Habitat

“ Un diagnostic pour mesurer la résilience du patrimoine aux aléas climatiques ”

INTERVIEW

**CDC Habitat, acteur majeur du logement en France, s'est lancé depuis 2021 dans une démarche visant à mesurer l'exposition de son patrimoine aux aléas climatiques, afin d'ajuster ses programmes de réhabilitation et d'orienter sa production neuve. Entretien avec Alain Cauchy, Directeur du Patrimoine de CDC Habitat.**

**Localtis**mag : *Pouvez-vous indiquer quels sont les fondamentaux du Diagnostic de Performance Résilience ?*

**Alain Cauchy :** Le Diagnostic de Performance Résilience (DPR) est un outil développé par CDC Habitat afin de mesurer l'exposition de son patrimoine aux aléas climatiques et donc d'évaluer sa résilience selon son exposition à certains risques actuels et à venir : inondations, tempêtes, sécheresses, mouvements de terrains... CDC Habitat est d'ailleurs le premier bailleur français à porter aussi loin la réflexion autour des conséquences du changement climatique sur son activité.

**Localtis**mag : *Pourquoi avoir choisi de lancer cette démarche aujourd'hui ?*

**Alain Cauchy :** Le changement climatique est avéré. Au rythme actuel, l'augmentation des



températures de 2 degrés, seuil critique déterminé par les accords de Paris, sera atteint dans moins de 20 ans. Le dernier rapport du GIEC parlait même de 3 ans pour garder une planète vivable... Nous savons tous que les actions d'atténuation sont nécessaires mais qu'elles risquent de ne pas être suffisantes. On aura des aléas à fréquence plus ou moins grande et nous devons nous y préparer. C'est ce que le DPR va nous permettre de faire à une échelle locale.

**Localtis**mag : *Vous avez préféré développer votre propre méthode...*

**Alain Cauchy :** Lorsque nous avons commencé à nous intéresser à cette question, nous avons fait un état des lieux de ce qui existait et nous n'avons trouvé aucun outil « clef en main » satisfaisant. Nous avons donc lancé une consultation à laquelle le bureau d'études technique Résalliance a répondu pour établir une méthodologie fiable, adaptée à notre patrimoine et à nos processus. Et parce que le diagnostic n'est évidemment pas une fin en soi mais qu'il est le préalable à l'action, nous avons travaillé avec la Mission des Risques Naturels, une association de la profession de l'assurance spécialisée sur ces questions, pour imaginer les outils nécessaires à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques spécifique à notre patrimoine.

**Localtis***mag* : Comment s'est déroulée la première phase de déploiement du DPR ?

**Alain Cauchy** : Nous avons démarré la démarche en 2021 avec une soixantaine de sites. Chaque direction interrégionale et filiale de CDC Habitat a choisi ses sites pilotes en croisant la cartographie de son patrimoine avec les cartes des aléas climatiques et de leur évolution d'ici à 2050. En comparant ces données avec celles d'Abyla, outil informatique de référentiel patrimonial qui intègre déjà une description technique du bâti ainsi que ses particularités, une hiérarchie a pu être établie. Ensuite chaque direction a choisi selon différents critères : certaines se sont concentrées sur les sites les plus hauts dans la liste de criticité, d'autres ont préféré se focaliser sur des bâtiments qui devaient être prochainement rénovés pour pouvoir justement profiter des travaux pour adapter le bâti...

**Localtis***mag* : Les résultats sont déjà connus ?

**Alain Cauchy** : Les DPR ont été réalisés en 2021 et nous sommes en train d'analyser les résultats. Cette première phase d'analyse va être capitale car elle doit nous permettre de fiabiliser et compléter les préconisations : qu'est-ce qui est faisable et à quels coûts ? Peut-on intégrer certaines solutions à nos programmes de réhabilitation et pour quel résultat ? Nous allons également proposer que la grille de diagnostic puisse être intégrée pour qualifier les nouveaux projets où il y a des risques spécifiques, en France comme en Outre-Mer. Tout cela demande une vraie

Résidence Orphée à Paris 18<sup>e</sup> : 72 logements sociaux, une crèche et deux commerces.



©11h45

montée en compétences de nos équipes et des diagnostiqueurs.

**Localtis***mag* : L'idée est de diagnostiquer l'ensemble du patrimoine ?

**Alain Cauchy** : Nous avons plus de 5 000 sites de logements familiaux, cela serait donc compliqué de tous les couvrir car en plus de prendre beaucoup de temps, chaque diagnostic peut coûter jusqu'à 3 000 euros. Nous avons donc choisi de cibler les 10% de notre patrimoine en rouge, c'est-à-dire les 500 sites identifiés comme étant les plus à risque. Nous allons lancer 30 DPR supplémentaires en 2022, puis passer à un rythme de 100 diagnostics par an pour avoir fini cette liste en 2027.

**Localtis***mag* : Qu'attendez-vous de ce diagnostic sur le plan opérationnel ?

**Alain Cauchy** : Nous espérons qu'il va pouvoir nous doter d'un outil d'aide

à la décision, notamment pour savoir quels travaux mener, pour quel coût et quel résultat. Si on raisonne en données brutes, les 60 premiers DPR préconisent des travaux d'adaptation du bâti à hauteur de 4 000 euros en moyenne par logement. Mais parmi les travaux conseillés, une partie était déjà prévue comme l'isolation thermique par l'extérieur ou le changement des VMC. Il faut donc faire la part entre ce qui est de l'ordre du coût habituel et ce qui est un surcoût lié à l'adaptation aux changements climatiques. Cela va aussi nous permettre d'affiner nos PMT et de mieux sélectionner les zones où nous choisissons de construire. Enfin, cette dimension sera évidemment intégrée à notre plan stratégique de patrimoine qui sera réévalué en 2023.

**Localtis***mag* : C'est une démarche qui va évidemment intéresser les autres OLS, à commencer par ceux réunis au sein de CDC Habitat Partenaires...

**Alain Cauchy** : Évidemment, et comme à notre habitude, nous souhaitons partager notre expérience avec nos partenaires ainsi que les outils dès que ce sera possible. Les développements ont d'ailleurs été faits en priorité en open-source dans cette optique. Nous attendons simplement de stabiliser la démarche et d'avoir un peu plus de recul pour pouvoir présenter des résultats exploitables. ●

“ Les 60 premiers DPR préconisent des travaux d'adaptation du bâti à hauteur de 4 000 euros en moyenne par logement. [...] Il faut faire la part entre ce qui est de l'ordre du coût habituel et ce qui est un surcoût lié à l'adaptation aux changements climatiques. ”

# DÉSERTS MÉDICAUX : un enjeu global d'attractivité pour les territoires

**Pour attirer des professionnels de santé sur un territoire, les incitations financières ne suffisent pas. Les collectivités ont intérêt à mettre en place des stratégies globales de territoire pour mobiliser les acteurs de santé et aborder tous les aspects de l'attractivité du territoire – conditions d'exercice, mais aussi ressources du territoire, accueil et accompagnement des étudiants et des médecins... Autour d'une étude qu'il vient de publier, le Cner, qui fédère les agences d'attractivité, organisait le 21 juin 2022 un webinaire à ce sujet.**

📍 *Publié le 28 juin 2022, par Caroline Megglé*

« **A**ttraction des professionnels de santé : comment lutter efficacement contre les déserts médicaux ? » C'est le nom d'une étude réalisée par le CNER, fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation, avec le soutien de la Caisse des Dépôts, et publiée le 21 juin 2022. La France ayant choisi de préserver la liberté d'installation pour la plupart des professionnels

de santé – pharmaciens, sage-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers sont toutefois soumis à des règles –, l'attractivité territoriale est un enjeu déterminant pour des collectivités soucieuses de permettre l'installation et le maintien de professionnels sur leur territoire. À partir de retours d'expérience issus notamment de son réseau d'agences d'attractivité, le CNER détaille dans son étude trois leviers d'action pour les territoires : la

promotion du territoire auprès des professionnels de santé et l'accompagnement à l'installation, l'attribution d'aides financières à l'installation et au maintien et enfin le développement de conditions d'exercice attractives.

« Pour attirer des personnels soignants sur un territoire, il faut créer des conditions d'attractivité » dans tous les domaines de la vie – éducation pour les enfants, opportunités d'emploi pour le conjoint, culture... –, a résumé Emmanuel Lacroix, directeur de projet santé à la Caisse des Dépôts, lors d'un webinaire organisé par le Cner le 21 juin dernier. Pour ce dernier, les programmes de redynamisation des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain) offrent l'opportunité de « penser la santé dans une stratégie territoriale ». La Caisse des Dépôts propose en outre sur ce sujet différents appuis aux territoires, dont des moyens d'ingénierie stratégique et des prêts et investissements dans les projets de structures. Le critère pour estimer si le projet est « solide », c'est « l'implication des acteurs » – médecins, élus, agence régionale de santé... –, selon Christel Sanguinède, directrice de projets à la Caisse des Dépôts. Un constat simple que nombre de territoires ont pu vérifier ces dernières années.

**ANALYSER LES BESOINS  
ET TRAVAILLER EN  
RÉSEAU POUR ÉVITER LA  
« DÉPERDITION D'ÉNERGIE »**

Le département du Loiret a ainsi souhaité redéfinir sa politique d'accès aux soins en 2016, après avoir observé que nombre de maisons de santé plu-



ridisciplinaires (MSP) montées sur les territoires restaient vides. « On sait aujourd'hui que ces projets sont montés à l'envers : d'abord on travaille avec les professionnels de santé et ce qui va terminer le projet c'est le bâtiment », met en avant Sarah Benayad, chargée de mission au département du Loiret. La région Centre-Val de Loire est la moins dense de France métropolitaine en termes de professionnels de santé et, au sein de cette région, presque trois quarts du Loiret sont classés en « territoires sous-dotés ». Face au manque de professionnels, en particulier de médecins généralistes, ni les MSP ni des bourses au montant conséquent n'avaient d'impact. Le département s'est donc livré à un diagnostic fin des besoins des professionnels et à un réseautage actif avec les autres acteurs de territoire – agence

“ Les incitations isolées n'ont que peu d'impact ; c'est la diversité des mesures mises en place, la qualité du partenariat local et l'accompagnement humain qui vont permettre d'obtenir des résultats. ”

régionale de santé, région, Caisse primaire d'assurance maladie... – pour « créer un cercle vertueux » et éviter la « déperdition d'énergie », explique Sarah Benayad.

Désormais la politique de démographie médicale porte sur trois axes : les étudiants, les professionnels de santé et l'attractivité des territoires. Le département se positionne sur les actions jugées les plus efficaces, par exemple le logement pour des étudiants en médecine qui changent très régulièrement

de terrain de stage. « On a trouvé une solution qui est de travailler en partenariat avec les collègues », témoigne Sarah Benayad. Des logements de fonction vacants sont mis à disposition et réaménagés par le département pour accueillir des collocations d'étudiants en médecine. « On fait vraiment du cousu main, tous les six mois, cela demande du temps mais on a un beau résultat avec déjà près de 80 internes accueillis », souligne Sarah Benayad.

## UN ACCOMPAGNEMENT « COUSU MAIN » POUR QUE LE TERRITOIRE DÉVOILE TOUTS SES ATOUTS

Ce « cousu main » visant à « accompagner des gens », à les « fidéliser » – malgré le « pari » que cela représente pour les étudiants – se retrouve dans d'autres actions mises en œuvre, dont les bourses pour les étudiants et les aides à l'installation pour les professionnels – attribuées en contrepartie de cinq ans de travail sur le territoire. Le département intervient en « zone complémentaire » sur ces aides, pour s'inscrire en complémentarité avec l'ARS qui fournit déjà des moyens financiers aux zones sous-dotées. Sur le volet « attractivité des territoires », un appel à initiatives vise à faire émerger des projets locaux d'accès aux soins autour de la e-santé, de la solidarité territoriale et de la prévention et de l'accompagnement des mutations professionnelles. Le département s'appuie aussi sur l'offre Docpack, qu'il met à disposition des collectivités pour accueillir de façon très personnalisée les professionnels de santé – via une box de découverte du territoire et des échanges téléphoniques avec un « welcomer » (un chargé d'accueil/réceptionniste).

Dans le département de la Manche, l'agence d'attractivité « Attitude Manche » entreprend des démarches similaires pour faciliter l'installation des internes, des professionnels de santé et de leur famille, allant jusqu'à organiser des séjours de découverte du territoire. « On

parle beaucoup d'exercice, mais la motivation qu'ils ont pour le territoire est importante pour leur installation », met en avant Valérie Le Dentu, chargée de l'attractivité médicale à l'agence Attitude Manche. Cela passe par des rendez-vous individualisés avec des internes qui sont auprès de praticiens pour mieux connaître leurs besoins « quels qu'ils soient », leur permettre de découvrir encore plus les ressources – sportives, culturelles... – du territoire et « les accompagner dans leur projet de vie ».

## UN RISQUE DE SURENCHÈRE ?

Le département a également investi dans la communication et le marketing, avec le mini-site « What's up doc ? » (Quoi de neuf doc ?) présentant des témoignages de professionnels de santé heureux d'avoir choisi la Manche. Comme le Loiret, le département normand valorise la « dynamique collective » qui permet aux différents partenaires d'être efficaces sur le territoire. Toutes les structures de santé publiques et privées sont ainsi adhérentes à l'agence d'attractivité, ce qui permet par exemple à l'agence d'accueillir dans les centres hospitaliers les nouveaux étudiants et d'organiser par la suite des moments de convivialité. Le renforcement du partenariat passe aussi par la mise en place de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Qui dit quête d'attractivité dit aussi concurrence entre les territoires, le Cner recommandant de « privilégier les échelons supra (intercommunal ou départemental) » dans l'attribution d'aides financières pour éviter « un risque de surenchère entre communes limitrophes ». Mais la concurrence se joue également entre départements, tant sur les aides financières que sur l'ensemble des mesures destinées à accueillir des médecins. Le Cner insiste sur le fait que les incitations isolées n'ont que peu d'impact ; c'est la diversité des mesures mises en place, la qualité du partenariat local et l'accompagnement humain qui vont permettre d'obtenir des résultats. ●



## Entretien avec Benoît LEGUET,

Directeur général de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE),  
et membre du Haut conseil pour le climat.

# “ Eviter l'ingérable, gérer l'inévitable ”

📍 Entretien réalisé le 7 septembre 2022 pour Localtis Mag

**Dans une étude publiée en juin 2022, I4CE évaluait à au moins 2,3 milliards d'euros par an les financements supplémentaires nécessaires pour s'adapter au changement climatique. L'été 2022, marqué par la sécheresse, la canicule et les incendies, et les événements climatiques qui s'enchainent, appellent une attention nouvelle sur le sujet de l'adaptation au changement climatique.**

**Localtis mag :** *On parle beaucoup d'adaptation au changement climatique, ces dernières semaines. L'été 2022 a-t-il activé la prise de conscience ?*

**Benoît Leguet :** L'enchaînement des événements de l'été que l'on vient de passer - canicules, sécheresse, feux de forêts, inondations - a en effet mis l'adaptation sur le devant de la scène, et nous a fait comprendre l'ampleur du défi.

C'est pourtant un défi qui ne devrait pas nous surprendre. Le GIEC, dans son rapport de février 2022 sur les impacts du changement climatique et l'adaptation, laissait peu de place au doute. Le message est clair : il faut éviter l'ingérable en rédui-

sant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le changement climatique, car à partir de certains niveaux on ne pourra plus du tout s'adapter. Mais il faut aussi gérer l'inévitable car les impacts du changement climatique sont déjà là et ils ont des conséquences sur l'économie et sur les territoires, y compris en France. On ne peut pas continuer à ignorer ces conséquences.

L'adaptation au changement climatique, c'est gérer l'inévitable : c'est anticiper les effets négatifs des changements climatiques et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ces effets peuvent causer. Je prends souvent l'image d'un combat de boxe : l'adaptation c'est d'abord parer les coups

qui pleuvent, pour ne pas être mis K.O. C'est essentiel et en même temps, il faut redoubler d'énergie pour aussi « arrêter la machine à baffes » avant d'être épuisé à parer. Ça, c'est la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.

**Localtis mag :** *Donc concrètement, s'adapter, c'est surtout se préparer à mieux gérer les crises ?*

**Benoît Leguet :** Oui. Cela concerne – notamment - les moyens dont disposent les pompiers, l'organisation des urgences pour accueillir les victimes de malaises lors de vagues de chaleur, les arrêts sécheresse pour prioriser les usages de l'eau, etc.

Mais ce n'est pas que ça. S'adapter, c'est aussi anticiper pour réduire les vulnérabilités en amont : construire une économie et des territoires qui seront mieux à même de vivre avec des conditions climatiques qui évoluent.

Cela implique de diversifier les forêts avec des essences qui souffriront moins des sécheresses et seront donc moins sujettes aux incendies ou aux attaques de ravageurs. C'est aussi aménager des

espaces d'ombre, de végétation et de fraîcheur dans les villes, mais également réduire les fuites dans les réseaux d'eau, ou renforcer la robustesse des infrastructures de transport. C'est encore accompagner les agriculteurs obligés de se détourner de certaines cultures trop dépendantes de l'irrigation.

L'adaptation est très transversale. Elle concerne de nombreuses politiques publiques et pose des questions au niveau national, mais aussi dans les territoires. Dans nos travaux, nous identifions une dizaine de grands chantiers : les politiques de l'eau, la santé, la sécurité civile, la prévention des risques naturels dans un contexte de climat qui change, l'adaptation de l'urbanisme et des bâtiments face à des chaleurs de plus en plus intenses, la résilience des réseaux et infrastructures, la recomposition des littoraux, l'adaptation de la forêt et l'avenir des économies de montagne.

**Localtismag** : *Tout un programme, que l'ACE a récemment chiffré à 2,3 milliards d'euros par an. A quelles mesures ces moyens devraient-ils être prioritairement alloués ?*

**Benoit Leguet** : Ce que l'on a chiffré dans un premier temps, c'est ce que l'on peut faire tout de suite, les mesures dites « sans regret » qui seront bénéfiques quoi qu'il arrive. On en a identifié dix-huit qui pourraient être mises en œuvre avec une impulsion nationale et représenteraient, en effet, un budget annuel de 2,3 milliards d'euros. Il s'agit d'abord d'engager des moyens humains et de l'ingénierie. Car l'adaptation, c'est très souvent quelqu'un qui lève la main au bon moment pour demander si, dans tel projet d'investissement ou tel aménagement, l'évolution du climat a bien été prise en compte. Et ça, cela demande simplement un peu plus « d'intelligence » à mettre dans les projets. Cela a un coût mais très largement abordable. Il s'agit ensuite de garantir que l'on saura pérenniser, voire renforcer, les moyens de

**Benoit LEGUET**



politiques publiques ou de services essentiels pour l'adaptation. Par exemple pour la prévention des inondations ou la lutte contre les feux de forêt. S'il faut faire face à des risques plus forts, à davantage de départements concernés, et ce pendant plus longtemps, il faudra forcément redimensionner nos dispositifs.

Il s'agit, enfin, de consacrer des moyens au financement d'actions nouvelles mais déjà prêtes : par exemple, accompagner l'adaptation des littoraux en donnant concrètement les moyens nécessaires aux acteurs territoriaux de sereinement préparer la relocalisation de certaines activités menacées par la mer.

**Localtismag** : *Et avec 2,3 milliards d'euros, on pourra tout faire ?*

**Benoit Leguet** : Non, pas du tout. Dans certains contextes, s'adapter demandera des transformations et donc des investissements beaucoup plus conséquents. Ils sont difficiles à chiffrer car le plus souvent on n'a pas encore commencé à discuter de comment on voudra s'adapter, et donc quels investissements seront nécessaires. Au-delà des ajustements techniques, l'adaptation ouvre de vrais débats politiques : quelle politique forestière ? Quel

modèle agricole : faut-il investir dans l'irrigation ou dans l'accompagnement au changement de culture ? Quelle économie pour la moyenne montagne ? Quel aménagement des littoraux ? Quelles priorités pour les infrastructures de transport : doit-on privilégier des réseaux maillés et résilients ou quelques axes hyper robustes ? Quelles transformations de la ville ? etc.

**Localtismag** : *Immense chantier en perspective...*

**Benoit Leguet** : Certes. Et il s'agit de l'ouvrir maintenant parce que certaines discussions, certains projets de territoires demanderont du temps, mais également parce que chaque investissement que nous faisons aujourd'hui est une opportunité de s'adapter.

A l'inverse, si on continue d'aménager, de développer des équipements, de soutenir des filières dans le tourisme, l'agriculture, la forêt sans prendre en compte ce critère de l'adaptation, on prend le risque de faire de très mauvais choix, de mettre beaucoup d'argent dans des activités ou des équipements qui seront durement impactés par le changement climatique. C'est une question d'efficacité de la dépense publique, à un niveau national, mais aussi local. ●

## 3 questions à...

### Jeanne CARREZ-DEBOCK

Responsable du programme Innovation territoriale et smart city à la Banque des Territoires

## “ Le numérique intervient tout au long du cycle de vie des quartiers ”

Parfois réduit à une galaxie d'outils gadget ou dépeint comme un sujet beaucoup trop technique, le numérique est surtout un outil puissant pour mesurer les activités humaines, piloter finement le territoire, anticiper l'impact des changements climatiques sur le patrimoine comme sur l'économie locale, ou encore modéliser de grands projets en tenant compte des paramètres environnementaux. Alors que les politiques et objectifs des collectivités intègrent de plus en plus les enjeux environnementaux, la Banque des Territoires soutient ces dernières dans l'adoption du numérique afin de créer une valeur ajoutée importante.

1

#### *Quels sont les apports du numérique face aux enjeux environnementaux et énergétiques ?*

**Jeanne Carrez-Debock** | Ils sont doubles.

D'abord, les solutions numériques permettent de prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques dès la conception des bâtiments et autres infrastructures. Les questions d'urbanisme ou d'aménagement peuvent ainsi bénéficier d'une modélisation extrêmement fine qui permet de faire des simulations, par exemple sur la capacité d'un futur bâtiment à gérer les températures extrêmes ou sur le profil sismologique d'un quartier.

Nous n'en sommes qu'aux débuts de ce que permettent les modélisations numériques, notamment pour tester et améliorer les questions de nature en ville et de résilience des territoires face aux enjeux climatiques. Ainsi la ville du Havre a-t-elle effectué l'année dernière une modélisation de l'impact de la montée des eaux, tandis qu'à Nantes, une ex-

périmentation avec une start-up a permis d'anticiper les îlots de chaleur sur un projet de construction d'un nouveau quartier. Ce type d'analyse permet de savoir, à l'avance, que telle cour d'école sera trop exposée à la chaleur, que telles avenues ont besoin d'être rafraîchies ou que dans telle zone, au contraire, il vaut mieux ne pas planter d'arbres car ils restitueraient la nuit la chaleur emmagasinée le jour ! La modélisation 3D permet aussi de projeter la consommation carbone d'un bâtiment lors de sa conception, ou les impacts d'un projet de surélévation d'un bâtiment.

Deuxièmement, le numérique offre la connaissance, le pilotage en temps réel.

Le numérique intervient tout au long du cycle de vie des quartiers, en apportant une vision en temps réel des usages et de leurs impacts. En connectant des capteurs entre eux, il est possible de mesurer et d'optimiser la consommation bien plus finement qu'à travers des relevés de compteurs peu réguliers. Une étude de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) montre ainsi que les économies réalisées par le pilotage intelligent de l'éclairage public peuvent être comprises entre 50 % et 75 %. ●



2

### *Comment ces sujets sont-ils pris en compte par les collectivités ?*

**Jeanne Carrez-Debock** | Les collectivités s'approprient les enjeux numériques autour de la transition énergétique et environnementale de manière progressive. Ce sont surtout les plus grandes villes que l'on trouve en pointe sur ces actions, mais il s'agit le plus souvent de quelques solutions numériques bien rodées, telles que le pilotage énergétique des bâtiments, cohabitant avec d'autres sujets encore en phase d'expérimentation.

La question des données est centrale : les collectivités doivent connaître et structurer leurs données, mais, aussi les croiser entre elles pour en extraire de la valeur et qu'elles deviennent un outil d'aide à la décision. L'enjeu pour les collectivités est également de récupérer leurs données auprès des délégataires en charge du transport en commun ou des réseaux de chaleur par exemple, dont l'exploitation peut offrir un retour sur investissements. La Banque des Territoires les accompagne sur ces enjeux de réappropriation de données dans un format exploitable ou grâce aux services innovants co-conçus via son dispositif d'open innovation, le Lab des Territoires.

Pour tous ces sujets, il existe une courbe d'apprentissage dont on ne peut s'affranchir. La plupart des territoires ont déjà pris des initiatives quick wins, c'est-à-dire assez simples à mettre en œuvre et permettant des impacts visibles à court terme. De nombreux maires ont déjà des réflexes très constructifs et très efficaces, tels que des plans climat ou des sociétés foncières ad hoc, bien que pas forcément reliés au numérique. Ce dernier est abordé dans un deuxième temps et d'abord à travers des sujets très concrets de type éclairage par LED, pilotage du chauffage, arrosage automatique, etc. Seulement après, on peut passer à des sujets plus techniques, ou plus complets comme le territoire zéro carbone. ●



3

### *Quels sont les sujets émergents du moment qui retiennent votre attention ?*


**Jeanne Carrez-Debock** | Nous nous intéressons particulièrement aux jumeaux numériques, outils fascinants qui permettent de voir et de montrer aux habitants un territoire existant ou en projet, avec une profusion de détails. Ces répliques numériques permettent ainsi de visualiser la voirie, le sous-sol, le bâti, les piétons et véhicules..., et donc de projeter des besoins de maintenance ou des événements climatiques. De plus en plus sollicitée sur cette innovation, la Banque des Territoires a publié un guide dédié qui se veut très pragmatique sur la faisabilité, mais aussi la question du coût, notamment pour des villes moyennes. Alors que l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) s'apprête à publier un certain nombre de données cartographiques très pointues en open data, le coût de mise en place de jumeaux numériques devrait sensiblement diminuer. Reste la question de la compétence, qu'il faut recruter et déployer en interne. ●

## L'AUTEUR

**Jeanne CARREZ-DEBOCK**

**Responsable du programme Innovation territoriale et smart city à la Banque des Territoires** Diplômée de l'EM Lyon et d'un troisième cycle en développement territorial à la Sorbonne, Jeanne Carrez-Debock rejoint en 2005 le cabinet EY en tant que consultante en développement économique. Entrée en 2011 à la Caisse des Dépôts, elle est désormais responsable du programme Innovation territoriale et smart city.

## “ DANS LES TERRITOIRES ”

An aerial photograph of a rural village. In the foreground, there are neat rows of green vineyards. The middle ground shows a cluster of houses with red-tiled roofs and a prominent church with a tall, grey spire. The background consists of vast green fields and a winding road with several cars. The overall scene is bright and sunny.

**Au plus près des citoyens, les acteurs des territoires sont à la manœuvre pour engager les transformations : habitat réversible, reconversion de friches, renaturation des villes, réindustrialisation, promotion du réemploi, gestion raisonnée des ressources naturelles... Les exemples ne manquent pas d'initiatives locales éclairées, intégrant sans plus attendre les enjeux écologiques, sociaux et économiques du 21<sup>e</sup> siècle. Quand les territoires réinventent le développement durable...**



## TERRITOIRES CONSEILS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Bénéficiez du soutien des experts du développement territorial pour définir votre stratégie territoriale et faire avancer vos idées. Territoires Conseils a constitué au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial, pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir [banquedesterritoires.fr/territoires-conseils](http://banquedesterritoires.fr/territoires-conseils)

© L'UVR / Génère

# RECONVERTIR LES FRICHES INDUSTRIELLES, POUR CONTENIR L'ÉTALEMENT URBAIN (34)

📍 Publié le 16 février 2022,  
par Victor Rainaldi pour Territoires Conseils

Pour contenir l'étalement urbain, tout en répondant aux importants besoins de foncier pour l'activité économique et le logement, la stratégie de Sète Agglopôle Méditerranée s'appuie principalement sur la reconversion de ses nombreuses friches industrielles.

**L**e territoire de Sète Agglopôle Méditerranée connaît depuis plusieurs années une poussée démographique couplée à une croissance économique qui entraîne des tensions foncières importantes. « D'autant plus importantes, fait remarquer le vice-président chargé de l'Aménagement et de l'urbanisme, Loïc Linares, que l'élaboration du Schéma

de cohérence territorial, le Scot, approuvé en 2014, a fait émerger la nécessité de lutter contre l'étalement urbain pour protéger les terres agricoles et les zones naturelles, soumises à une forte pression foncière. » Les espaces littoraux comme les abords de l'étang de Thau constituent une grande richesse de biodiversité et font la



## ... SUR LE TERRAIN

convoitise des promoteurs immobiliers. Mais ils sont aussi très menacés par le changement climatique qui accélère la montée des eaux et le recul du trait de côte.

Intégrées dans le Plan local d'urbanisme (PLU), les dispositions du Scot ont contribué à réduire fortement la consommation de foncier au cours des six dernières années. Le développement économique a été principalement orienté sur les pôles urbains mitoyens que forment Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux. Là se concentrent les principales friches industrielles, dont la reconversion est le principal levier de la stratégie de Sète Agglopôle Méditerranée pour contenir l'étalement urbain. Là se concentrent aussi les emplois et les activités économiques ainsi que les infrastructures de services et de transports en commun.

### TROUVER LA PLACE DE CONSTRUIRE DES LOGEMENTS

La reconversion de ces friches sera aussi consacrée à la construction des logements, dont Sète Agglopôle Méditerranée a besoin pour répondre aux demandes de ses habitants et à l'accueil de nouveaux arrivants. Actuellement, la disponibilité de logements est freinée par la

pression qu'exercent la recherche de résidences secondaires, le développement d'Airbnb et le desserrement des ménages (familles recomposées, familles monoparentales, décohabitations). « *Le logement est un enjeu fort du territoire, que la diminution de l'artificialisation*

« L'optimisation des friches est notre principal levier d'action [...] pour continuer à développer le territoire en cœur d'agglomération sur des fonciers déjà artificialisés. »

*des sols ne doit pas entraver », assure Loïc Linares. D'autant que le territoire doit aussi composer avec le recul du trait de côte, qui oblige à anticiper le repositionnement d'activités économiques et de logements situés trop près du littoral.*

### UNE GOUVERNANCE COMPLEXE DE MAÎTRISE DU FONCIER

Héritée du passé, la gouvernance de ce dispositif demeure complexe. En effet, le Scot est élaboré et mis en œuvre par le syndicat mixte du Bassin de Thau, qui exerce pour cette compétence sur le même périmètre que celui de Sète Agglopôle Méditerranée, rendant la répartition des compétences entre les deux structures pas toujours évidente. « *Une clarification est en cours* », indique le vice-président en charge de l'Aménagement et de l'urbanisme.

Une première étape dans la simplification de la gouvernance a été franchie en juin 2021, avec la fusion des organigrammes de la ville de Sète et de l'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée. « *Cette mutualisation facilite la cohérence des actions d'aménagement et d'urbanisme ainsi que leur efficacité*, assure Pierre Gallizia, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de Sète Agglopôle Méditerranée. *Nous travaillons également en interaction avec toutes les communes. Par exemple, le droit des sols et notamment les permis de construire sont traités par les services de l'agglomération mais restent délivrés par les maires.* » De plus, ajoute-t-il, « *l'idée de fondre les 14 PLU dans un PLU intercommunal pourrait de nouveau être mise en débat.* » Il serait ainsi plus aisé d'y intégrer les objectifs du nouveau Scot.

### RECONVERTIR LES FRICHES INDUSTRIELLES

« *L'optimisation des friches est notre principal levier d'action. Nous le mobilisons pour répondre à l'ensemble des enjeux auxquels nous sommes confrontés et continuer à développer le territoire en cœur d'agglomération sur des fonciers déjà artificialisés. Cela nous permet aussi de préserver notre identité naturelle et agricole* », affirme Loïc Linares. L'agglomération s'y attelle, mais l'élu comme son directeur de l'aménagement ne sous-estiment pas les difficultés de ces reconversions, notamment lorsque les terrains exigent





de coûteuses opérations de dépollution pour en restaurer la viabilité. Dans ce contexte, plusieurs démarches ont été lancées. Un partenariat fort unit l'EPCI à l'Établissement public foncier (EPF) d'Occitanie pour acquérir des friches et réaliser des études spécifiques.

le devenir de ses grands fonciers non utilisés. Enfin, Sète Agglopôle Méditerranée bénéficiera du dispositif national Territoire pilote de sobriété foncière pour optimiser sa démarche de reconversion des friches. ●

**UNE EXPÉRIENCE  
À RETROUVER  
SUR LA PLATEFORME  
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/  
TERRITOIRES-CONSEILS](https://banquedes territoires.fr/)**

« Le logement est un enjeu fort du territoire, que la diminution de l'artificialisation des sols ne doit pas entraver »

Plus de 10 hectares ont déjà fait l'objet d'une acquisition et celle d'autres grands sites est envisagée ou déjà en cours de négociation. En outre, un protocole avec la SNCF permet à la collectivité et à l'opérateur ferroviaire d'étudier

## TERRITOIRE PILOTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Sète Agglopôle Méditerranée est lauréate avec six autres territoires de l'appel à projet Territoires pilote de sobriété foncière lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La communauté d'agglomération va pouvoir expérimenter des solutions et des bonnes pratiques qui pourront devenir des démonstrateurs d'actions en faveur de la sobriété foncière, notamment en termes de capacités de reconversion des friches industrielles.

- **Logements potentiels** : au moins 2.000 sur les ZAC de l'agglomération, étalés sur la prochaine décennie
- **Nombre d'emplois potentiels** : plusieurs centaines sur chacun des sites qui pourraient muter
- **Une centaine d'hectares de friches** seraient mobilisables à terme pour de l'activité économique
- **Plusieurs dizaines d'hectares de friches** pourraient à terme devenir des espaces naturels ou de loisirs ●



© Ville de Raismes

# RAISMES (59)

## LA CITÉ MINIÈRE LABORATOIRE DE PARTICIPATION CITOYENNE

📍 Publié le 11 juillet 2022, par Agnès Fernandez pour Territoires Conseils

**Deux fois lauréate des Trophées nationaux de la concertation, Raismes s'appuie sur ses forces vives – ses habitants et son équipe municipale – pour imaginer son avenir. Objectif : devenir une cité pionnière de la transition écologique, sociale et économique.**

**R**aismes est une ancienne commune minière de 12 600 habitants, proche de Valenciennes. La désindustrialisation des années quatre-vingt a laissé des traces amères dans les mémoires, un taux de chômage qui frôle les 30 %, et un tiers de la population sous le seuil de pauvreté. La fin de l'activité minière a aussi créé des paysages exceptionnels, faits de terrils colonisés par la nature, de vastes étangs en lieu et place des galeries de mine effondrées. Enfin, le territoire présente aussi des cités minières d'une grande qualité architecturale, classées Patrimoine de

l'humanité par l'Unesco. Le tout est bordé par l'immense forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers. C'est donc sur ces atouts que la ville a décidé de s'appuyer pour imaginer le futur. Le projet Raismes 2032 vise à « préparer la ville de demain, en s'appuyant sur l'intelligence collective, explique le maire, Aymeric Robin. Depuis 2017, la municipalité mène une stratégie au long cours, qui va bien au-delà d'une simple concertation avec les habitants, puisqu'elle consiste à mobiliser ces derniers sur le temps long vers un projet d'avenir. L'essentiel est de redonner de la voix aux citoyens pour faire ensemble, pour

passer d'une ville industrielle et minière du XX<sup>e</sup> siècle à une ville en transition du XXI<sup>e</sup> siècle. »

### CRIEURS DE RUE ET QUESTIONNAIRES

Des centaines de questionnaires ont été distribués, des dizaines de réunions publiques organisées, le tout valorisé par des micros-trottoirs et des crieurs de rue, mais aussi par l'ensemble des services (petite enfance, jeunesse, Centre communal d'action sociale, établissements scolaires, etc.) pour entraîner la population dans cet élan. Celle-ci est étroitement associée aux décisions, à la fois sur des projets d'aménagement urbain, mais aussi sur le programme d'alimentation communale, qui cultive le double objectif de mieux nourrir les Raismois et de créer des emplois. Prag-

matique, et afin que des résultats soient rapidement visibles, la municipalité mène de front projets de long terme et de court terme, « *faisant ainsi alterner participation et concrétisation* », comme l'explique le maire. Une méthode saluée par les institutions, puisque la ville de Raismes a été deux fois lauréate des Trophées nationaux de la concertation organisés par l'association Décider Ensemble.

## RÉORGANISER LES MODES DE FAIRE... ET ÉVALUER L'ACTION PUBLIQUE

Et parce qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, la mairie a totalement réorganisé et modernisé ses services depuis 2017, pour entraîner tout le personnel municipal dans le même élan participatif et fonctionner désormais en mode projet. « *Parallèlement au projet de ville Raismes 2032, est né un projet d'administration en 4 axes, détaille Corinne Créquit, directrice générale des services (DGS). Nous avons élaboré un organigramme systémique, afin de mieux faire comprendre aux collaborateurs que chacun d'entre eux a un rôle déterminant pour l'ensemble, et pour décider quels seront les services qui porteront tel ou tel projet pilier. Nous avons également mis en place des feuilles de routes écrites avec les techniciens et les élus. Les méthodes de travail sont maintenant axées sur la transversalité et une action en mode projet. Et enfin, nous procédons à une*

*évaluation régulière de l'action publique au cours de séminaires de gouvernance, où les feuilles de route sont analysées à partir de questions évaluatives.* »

## APPELS À PROJETS

Dès 2018, la commune confie à un bureau d'études, Seura, la mission d'analyser la commune. Celle-ci remarque qu'elle a la forme d'un rhizome, et préconise de créer un « *chemin des écoliers* » pour mieux relier les équipements publics à la forêt et à la base de loisirs, et densifier le centre-ville, une demande ardemment formulée par les habitants. « *À partir de là, nous avons répondu à des appels à projets, poursuit la directrice générale des services. Raismes a été lauréate en 2019 de l'appel à projets national Plan de paysage porté par la Direction régionale et inter-départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports. La Dreal a salué notre réflexion intégrée, issue de la démarche Raismes 2032, notre organisation en mode systémique, et la démarche d'intelligence collective... Idem pour l'appel à projet centre-ville/centre bourg lancé par la région Hauts-de-France, et remporté grâce à la stratégie globale et cohérente mise en place par la commune.* »

## ACTIONS IMMÉDIATES ET COLLECTIVES

En attendant la réalisation de ces projets à long terme, la commune en concrétise

d'autres en centre-ville : sur une friche mitoyenne de l'église, le square de Vicoigne a été équipé de jeux pour petits enfants, d'un terrain de basket, d'un skate parc, ainsi que d'un potager et un jardin d'agrément. Des groupes de jeunes et des collectifs de riverains ont construit ensemble le mobilier et les bacs plantés à partir de matériaux de réemploi. Le tout pour un investissement de 100 000 €, financé pour moitié par la ville, pour moitié par la Région.

L'éco ferme pédagogique du Pinson, adossée à une entreprise d'insertion, a été aménagée sur une friche de la cité minière Sabatier (1 100 logements, dont 1 000 logements sociaux). On y trouve quatre serres, des rangées de légumes, des parcelles d'arbres fruitiers, quelques volailles et des chèvres. Des fêtes et des déambulations y sont régulièrement organisées « *pour remettre le jardin au cœur de la ville et créer un pôle culturel autour du jardin* ». Une vaste opération de réhabilitation énergétique a également été lancée, avec les bailleurs dans la cité Sabatier.

## LE R-LAB, « UN TOTEM DE LA PARTICIPATION »

Enfin, la ville a entièrement rénové le château Mabilie, désormais transformé en un « *laboratoire de participation citoyenne* » de 120 m<sup>2</sup> avec coworking, ateliers, cuisine... Inauguré le 25 mars 2022, le R-Lab se veut « *un lieu expérimental de démocratie participative qui donne la parole aux usagers pour réfléchir ensemble aux projets et à leur faisabilité.* » Le jour de l'inauguration, une dizaine de jeunes étaient invités à présenter leurs actions au micro devant l'assemblée. Leur assurance devant l'auditoire prouvait qu'ils avaient l'habitude de prendre la parole en public. Car à Raismes, on mise sur la jeunesse pour prendre la relève. ●



UNE EXPÉRIENCE  
À RETROUVER  
SUR LA PLATEFORME  
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/](https://banquedesterritoires.fr/)  
TERRITOIRES-CONSEILS

# ROUEN S'ÉRIGE EN PARANGON de la relocalisation heureuse

📍 Publié le 8 juin 2022, par Michel Tendil / Localis

**« 24 heures pour relocaliser. » La métropole de Rouen a inauguré sous ce titre, une série d'événements conduits en régions par l'association Relocalisons.fr. L'objectif : prouver que la France peut à nouveau se mettre à produire et enclencher ainsi un mouvement vertueux. Ce collectif a comptabilisé 250 produits qui nous placent aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité vis-à-vis de l'étranger, notamment de l'Asie, et dont la production pourrait être rapatriée avec un potentiel de 400 000 emplois à la clé. La métropole de Rouen a déjà pris un certain nombre d'initiatives pour accompagner le mouvement.**

**E**n 2014, la société Lucibel, spécialisée dans la fabrication d'ampoules LED, décidait de rapatrier sa production de Chine en Normandie, dans la périphérie de Rouen. Six ans à peine après avoir créé sa première usine à Shenzhen. « *Nous avons connu quelques déboires, des problèmes de pillage de propriété intellectuelle, des problèmes de qualité, sans compter le fait qu'un tiers du coût de marge brute était totalement incinéré par le transport aérien* », confie son président, Frédéric Granotier également président de l'agence de





développement Rouen Normandy Invest. « Cela n'avait pas de sens d'un point de vue économique et écologique », explique-t-il aujourd'hui, sans regretter le moins du monde son choix. Cette relocalisation, facilitée par une aide de la région, a permis à la société d'être « plus proche de ses clients », d'être « plus performante dans l'innovation » et de « monter en gamme ». « La relocalisation a été une opportunité de croissance et de valeur pour nous », clame-t-il. [...]

## VÉRITABLE ÉLECTROCHOC

« Comme beaucoup de Français, nous avons vécu la crise sanitaire comme un véritable électrochoc », a expliqué Carine Guillaud, présidente de Relocalisations.fr, lors de la présentation de cette initiative dans le très bel Hôtel de l'Industrie, à Paris, siège de la Société d'encoura-

« Les relocalisations ne sont jamais faciles, mais elles sont possibles »

gement pour l'industrie nationale, créée en 1801 par Bonaparte, en réplique à la Royal Society of Arts de la perfide Albion... « Nous nous sommes sentis démunis face à un mouvement de pénuries, voire de panique face à l'absence de produits que la France aurait dû être en mesure de produire rapidement. » « A quel niveau sommes-nous descendus ? », « Quelle est l'ampleur de la catastrophe ? », a d'abord cherché à savoir l'association. Travaillant à partir des bases de données des douanes, elle estime qu'un quart des produits manufacturés peuvent être considérés comme « vulnérables ». En clair, « en cas de problèmes en Asie, la France est coupée d'un quart de sa consommation », explicite Carine Guillaud.

Relocalisations.fr a ainsi recensé 250 produits représentant une valeur d'exportation de 60 milliards d'euros. Rapatrier leur production représenterait un potentiel de 400.000 emplois. C'est tout l'enjeu de



« 24 heures pour relocaliser » : permettre à des industriels, des startupper et des designers de se rencontrer sur le campus de l'école de commerce Neoma et les aider à passer de l'idée au projet. « Il y a une opportunité rationnelle à relocaliser aujourd'hui ces produits vulnérables », martèle Carine Guillaud, soulignant aussi les enjeux de cohésion sociale.

Mais reconstituer des filières impose de lutter contre de « vieux démons ». Le premier est de croire que « c'est trop cher » alors que « le prix des conteneurs a été multiplié par dix en quelques mois ». Il est hasardeux de penser que la Chine continuera d'être « l'usine du monde » au moment où « elle est confrontée à un changement drastique de sa démographie » : « En 2050, la moitié de la population active va partir, ce qui correspond à une baisse de 50% de sa capacité de production. » Et la population employée dans les usines ne veut plus y travailler... « Nous ne pouvons plus compter sur la Chine pour nous fournir en biens de consommation (...) ce système va mourir », assure Carine Guillaud. En revanche, la Chine va être de plus en plus présente sur nos domaines de prédilection : l'aéronautique et le luxe. L'autre démon est d'opposer l'industrie manufacturière et l'industrie d'avenir. Regardants sur les prix, les consommateurs sont aussi « de plus en plus sensibles à la qualité et à l'environnement ». Or le site France peut redevenir concurrentiel grâce à l'automatisation. Preuve en est

l'exemple de Fashion Cube Denim Center qui produit en France, sous la marque Jules, un jean à 50 euros...

## INJONCTIONS PARADOXALES

Pour Frédéric Granotier, « les relocalisations ne sont jamais faciles, mais elles sont possibles ». Et elles ont besoin d'un accompagnement de l'Etat et des collectivités. En 2021, la métropole de Rouen Normandie n'a pas hésité à prendre des mesures fiscales « inédites » avec une exonération totale de CVAE et de CFE pendant trois ans pour toute création ou implantation d'entreprise. Un coup de pouce bienvenu, même si, reconnaît Nicolas Mayer-Rossignol, président de la métropole, « je n'ai jamais vu une entreprise décider d'une implantation pour des raisons purement fiscales ». Rouen bénéficie d'autres atouts, en particulier sa position géographique, à proximité de Paris, Londres ou Bruxelles, le long de l'axe Seine, sans parler de ses nombreux étudiants.

« Tous les territoires ne sont pas égaux devant les relocalisations », reconnaît l'élu, pointant aussi les « injonctions paradoxales » entre l'opinion globalement acquise à la réindustrialisation et les réticences à voir une usine s'implanter sous sa fenêtre. Selon lui « il ne faut surtout pas opposer l'écologie à l'économie ». « Les grands ports du nord de l'Europe ont tous compris comment concilier les deux », en s'appuyant sur le fluvial et le ferroviaire pour desservir l'hinterland. ●



© 55

## LA CITÉ DU RÉEMPLOI (68)

### UN LIEU OÙ SE CONJUGENT PRATIQUE, FORMATION ET LOGISTIQUE

📍 Publié le 30 juin 2022, par Christophe Tréhet / SCOP276 / ADIR pour Territoires Conseils

**En inaugurant la Cité du réemploi en 2021, Mulhouse Alsace Agglomération a pour ambition d'accélérer cette pratique. Espace de logistique pour le dépôt, le tri et la redistribution des objets usagés dans les circuits adaptés, ce lieu accueille une myriade d'ateliers d'échange de savoirs et de pratiques.**

**É**laborer soi-même ses produits ménagers et d'hygiène, apprendre à réduire les emballages de ses achats alimentaires, fabriquer son mobilier de jardin avec du bois recyclé ou encore s'initier à la couture pour valoriser les tissus inutilisés, les ateliers d'apprentissage ne manquent pas au programme de la Cité du réemploi de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). En plus d'offrir les services classiques des filières de réemploi (lieu de dépôt et de vente d'objets),

ce lieu vise à favoriser les pratiques responsables, par l'échange d'expériences et par la formation.

Lors de la mise en œuvre du programme de réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA) en 2013, « Mulhouse Alsace Agglomération a fait le constat qu'il était nécessaire d'augmenter la part du réemploi sur son territoire, explique Danièle Goldstein, conseillère communautaire en charge de la prévention des déchets à m2A. Une étude a été réalisée avec le Sivom de la région mulhousienne

et l'association Triservices, et de là est né le concept de la Cité du réemploi. »

#### CONNEXIONS

Inaugurée en novembre 2021 sur la commune de Sausheim, la Cité du réemploi héberge une recyclerie, un magasin de vente d'électroménager rénové Envie, une boutique textile ainsi que des espaces dédiés aux ateliers participatifs (bois, couture, vélo, et un espace partagé d'animations et d'échanges) ouverts à tous. « Il fallait inscrire le projet dans l'environnement, en préservant les acteurs du réemploi existants déjà en place telles qu'Envie, le Relais ou encore l'Armée du Salut, détaille Hugues Dumont, directeur de l'ensemblier d'insertion Utilys (dont fait partie la Cité du réemploi) ; l'enjeu a consisté à permettre de récupérer les objets qui ne l'étaient pas

encore, notamment en déchetterie, à les valoriser tout en développant l'insertion sociale et la participation citoyenne. » L'objectif que s'est fixé m2A vise à détourner à terme 700 tonnes de déchets de la collecte des OMA.

## DRIVE

Comment inscrire ce nouvel espace dans la vie locale ? Deux options sont prises dans ce sens par m2A, le Syndicat intercommunal à vocations multiples - Sivom de la région mulhousienne et l'association Triservices. Tout d'abord, stimuler l'emploi local par l'insertion : sur les 39 personnes qui constituent à ce jour l'équipe de la Cité du réemploi, 31 sont en insertion. Elles assurent notamment l'accueil des particuliers, du mardi au samedi sous forme d'un drive : « les agents aident à décharger les véhicules, font un tri, pèsent les arrivages pour assurer une traçabilité. Les objets préparés sont mis en vente ou le cas échéant, pour les « non réemployables », orientés vers les filières ad hoc. C'est simple pour l'utilisateur, dès lors, les comportements changent, et de plus en plus, les habitants passent d'abord à la Cité avant d'aller à la déchetterie », développe Hugues Dumont.

## PARTAGE

D'autre part, poursuit ce dernier, « la Cité du réemploi a été pensée, dès l'ouverture, autour du bénévolat et d'ateliers participatifs ouverts à tous. Le réemploi, l'éco consommation sont tendance, encore faut-il que les habitants sachent quoi faire et comment. C'est pourquoi nous avons imaginé les sensibiliser à une autre forme de consommation par des ateliers de réparation ou de création, par le surcyclage ; la Cité du réemploi disposant d'une énorme banque d'objets à transformer ». L'espace partagé dédié, « destiné à favoriser les rencontres citoyennes et l'implication de tous », ouvre ainsi « une dimension inhabituelle qui n'apparaît pas dans les recycleries classiques », souligne le service communication de m2A.

Cette dimension participative a rapidement rencontré le succès : en mars 2022, 145 bénévoles animent et participent à des ateliers d'apprentissage et de pratique. Un comité de vie associative, qui se réunit une fois par semaine, se charge d'organiser le planning des ateliers en lien avec la demande des usagers, les événements locaux sur le thème des déchets ou de la réutilisation. ●

## RÉEMPLOI ET SOBRIÉTÉ DÈS LA CONSTRUCTION

La Cité du réemploi occupe un bâtiment d'une surface totale de 3 800 m<sup>2</sup>. Afin de réduire la consommation d'énergie, seuls les espaces de vente (800 m<sup>2</sup>), les ateliers de valorisation (ateliers de tri et réparation 250 m<sup>2</sup>, ateliers utilisés à la fois pour la préparation des objets et pour les ateliers participatifs sur 350 m<sup>2</sup>) et les locaux sociaux sont installés dans des caissons chauffés. Le bâtiment est équipé d'une installation photovoltaïque de 36 kW en autoconsommation.

D'un coût total de 2,3 millions d'euros HT, le projet a bénéficié d'aide à l'investissement, entre autres, de m2A, de l'Ademe, du fonds Feder. Le réemploi était aussi un objectif dans la construction et l'aménagement de la Cité du réemploi : il a ainsi été mis en œuvre par exemple, pour le mobilier de magasin, les revêtements de sol réalisés à partir de chutes de production...

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER  
SUR LA PLATEFORME  
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/  
TERRITOIRES-CONSEILS**





# Quartiers prioritaires de la politique de la ville QUAND LA NATURE A AUSSI DROIT DE CITÉ

📍 Publié le par 23 février 2022, par Anne Lenormand / Localis

**Le Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 avait acté le principe d'une participation accrue des habitants pour renforcer la place de la nature dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).**

Un peu plus d'un an après, le ministère chargé de la ville a présenté le 15 février dernier 6 projets élaborés dans 37 de ces quartiers par des associations en lien avec des partenaires locaux (services de l'État, collectivités territoriales, associations, organismes HLM, régies de quartier, écoles, etc.) qui seront soutenus pour un montant de 400.000 euros. Sensibilisation des écoliers et des habitants, mobilisation de volontaires pour des chantiers nature, création de sentiers pédagogiques, d'îlots de fraî-

cheur et d'aménagements favorables à la biodiversité, projets de jardins partagés et de fermes urbaines... : ces initiatives sont très diverses et entendent améliorer concrètement la qualité de vie au quotidien. Le projet « *Plus de nature dans mon quartier* » piloté par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) sera ainsi étendu à 7 quartiers QPV (Maurepas, à Rennes, La Madeleine, à Joigny, Les Rives du Cher, à Tours, Les Couronneries, à Poitiers, Bellevue, à Limoges, le secteur centre à Vitrolles et Sainte Musse, à Toulon). Ecovolonterre, un

projet piloté par l'association Unis-Cité, qui permet à des jeunes en service civique d'intervenir pour sensibiliser aux enjeux de la biodiversité par des actions très concrètes (plantation de végétaux, aménagement de jardins et de parcelles agricoles, sensibilisation aux espèces invasives et à leur impact sur la santé, ramassage de déchets...) sera déployé dans 6 communes (Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Lyon, Pierre-Bénite, Toulouse) totalisant 9 QPV.

Le développement de jardins partagés à Tours et Joué-lès-Tours, à l'initiative d'une régie de quartiers et d'un collectif de jardins, fait aussi partie des projets soutenus, de même que la formation d'« *ambassadeurs de la nature* » dans la communauté d'agglomération de Lorient.

Des initiatives très diverses pour améliorer concrètement la qualité de vie au quotidien

Autres projets retenus : dans le département du Nord, l'Association des amis des jardins ouverts et néanmoins clôturés (Ajonc) va élaborer avec les habitants de 10 QPV situés à Saint-Pol-sur-Mer, Armentières, Lille, Wattignies, Seclin, Montigny-en-Ostrevent et Maubeuge des plans de requalification naturelle de jardins partagés existants tandis qu'à Avignon, l'association Les jeunes pousses va mener des actions pour favoriser l'appropriation, par les habitants de 3 QPV, d'une ferme urbaine comprenant des espaces de cultures, une pépinière, une cantine, un bar-café, une scène de concerts et de conférences, un atelier de céramique, une herboristerie, un site de compostage, un poulailler et des ruches. ●



# LES PYRÉNÉES, sentinelle du changement climatique

📍 Publié le 8 juin 2022, par Michel Tendil / Localtis

**L’Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC) a présenté les premiers résultats de son programme Adapyr lors du quatrième colloque international sur le changement climatique en montagne qui s’est déroulé à Bilbao (Espagne), les 19 et 20 mai 2022. En soixante ans, le massif a connu une élévation de la température d’1,6°C, plus rapide que la moyenne mondiale.**

« **D**epuis 1983, plus de la moitié des glaciers des Pyrénées ont disparu. » Et la vingtaine qui restent se trouvent dans une situation « délicate ». C’est le constat dressé par Eva Gracia Balaguer, coordinatrice de l’Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC), lors d’une conférence de presse organisée en marge du quatrième colloque international sur le changement climatique en montagne qui s’est déroulé à Bilbao (Espagne), les 19 et 20 mai 2022. À cette

occasion a été présenté le premier bilan du projet Adapyr qui, depuis trois ans, a permis de compiler toutes les données disponibles sur l’impact du changement climatique dans Pyrénées et obtenir ainsi le diagnostic le plus fiable possible. La fonte des glaciers est peut-être ce qui frappe le plus les esprits. L’un des plus emblématiques d’entre eux, le glacier de l’Aneto (point culminant de la chaîne du haut de ses 3.404 mètres) a ainsi perdu 53% de sa surface en trente ans. Et le glacier du Seil de la Baque, situé

dans le cirque du Portillon, sur la frontière espagnole, a vu passer sa surface de 17,76 hectares en 1990 à 7,86 hectares en 2020... La grotte glacée de Cotiella (Aragon) a fondu de 20% et la température intérieure augmente. Autant d’exemples illustrés dans le documentaire « Sur le chemin des glaces » diffusé en avant-première dans le cadre du colloque. Les effets du réchauffement sont plus marqués en altitude qu’en plaine. Et les Pyrénées subissent la double peine : le bassin méditerranéen est lui-même particulièrement exposé. « Entre 1960 et 2020, les températures ont augmenté de 1,6°C en moyenne dans les Pyrénées », alerte Eva Gracia Balaguer. Soit bien plus vite que la moyenne mondiale (+1,2°C depuis 1850). Les montagnes sont des milieux « plus vulnérables » face aux changements, insiste la coordinatrice.

■■■



## 8% DE PRÉCIPITATIONS EN MOINS

Le projet transfrontalier Adapyr, qui bénéficie des fonds européens Interreg, est porté par l'OPCC, lui-même créé dix ans plus tôt par la communauté de travail des Pyrénées (CTP). Cette structure transfrontalière regroupe l'Aquitaine et l'Occitanie côté français, la Catalogne, l'Aragon, la Navarre et l'Euzkadi en Espagne et la Principauté d'Andorre. Sorte de « Giec » local, Adapyr a permis d'amasser bien d'autres données. Toujours entre 1960 et aujourd'hui, les précipitations ont diminué de 8%. Ce qui a un impact sur le cycle de l'eau. Et l'accumulation de neige sous 1.500 mètres pourrait diminuer de 78% d'ici le dernier quart du XXI<sup>e</sup> siècle, compromettant ainsi l'avenir des stations de basses altitude.

Les forêts aussi sont impactées. « Elles couvrent plus de la moitié du massif et remplissent de nombreuses fonctions : production de bois, accueil de la biodiversité, séquestration et stockage du carbone, stabilisation des sols », souligne Sébastien Chauvin, directeur du programme Forespir. Et « elles ont une valeur patrimoniale forte en termes paysagers, les publics sont toujours plus nombreux à les parcourir ». Les scientifiques ont scruté 63 placettes qui ont permis de suivre chaque année quelque 2.500 arbres d'un bout à l'autre de la chaîne. Entre 2013 et 2019, les débournements (apparition de bourgeons) des sapins pectinés ont gagné 14 jours sur le calendrier. Pour les chênes, c'est une semaine. Entre 1997 et 2020, les pertes de feuilles (défoliations) ont pris de l'ampleur, surtout dans le nord et l'est des Pyrénées, particulièrement chez les feuillus thermophiles. En versant sud, la situation est beaucoup plus contrastée.

## UNE STRATÉGIE PYRÉNÉENNE POUR LE CLIMAT

Les fleurs ne sont pas épargnées. 5% de la flore pyrénéenne est menacée de disparition. « Le changement climatique intervient directement sur les milieux mais il révèle que nos pratiques ne sont



peut-être plus tout à fait adaptées dans le contexte actuel », insiste Gérard Largier, directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et responsable du projet Florapyr.

Mais Adapyr ne se contente pas d'amasser des données. Un des principaux projets du programme a été l'adoption fin 2021 d'une stratégie pyrénéenne pour le changement climatique (EPiCC). Il s'agit de la première stratégie climatique transfrontalière en Europe. L'objectif est de

« L'Inrae et Météo France ont mis au point un outil pour anticiper l'évolution des alpages des Alpes françaises face au changement climatique. »

rendre les Pyrénées « plus résilientes » face au changement climatique à horizon 2050, à travers cinq axes de coopération : climat, espaces naturels, populations et territoires, économie de la montagne et gouvernance. Un catalogue de 89 actions prioritaires doit être mis en place d'ici 2030. Également à l'actif du programme : la publication d'un bulletin annuel du climat et ses impacts sur les Pyrénées

(BICCPIR) ou d'un site Geportail régulièrement actualisé avec toutes sortes de données. Aux pouvoirs locaux à présent de passer à l'action.

## QUELLE ÉVOLUTION POUR LES ALPAGES DES ALPES ?

L'Inrae et Météo France ont mis au point un nouvel outil pour aider les éleveurs à anticiper l'évolution des alpages des Alpes françaises face au changement climatique. Baptisé Alpages sentinelles, cet outil internet en accès libre permet de visualiser le « profil climatique » de quelque 2.700 alpages avec des indicateurs qui remontent jusqu'aux années 1960. Ce qui permet de comparer les valeurs d'un année par rapport aux années de référence. Il permet d'« appréhender les évolutions climatiques, comme les conditions au démarrage des végétations en alpage par exemple (dénéigement, gel, températures notamment) », explique l'Inrae. Il donne aussi des indications sur le moment à partir duquel il est possible de monter les bêtes en estive. « Grâce à cet outil, on note un gain de précocité de l'ordre d'une quinzaine de jours en moyenne sur la période récente par rapport à la période de référence historique (1960-1990) à l'échelle des Alpes, mais qui est aussi sujet à une forte variabilité interannuelle », précise l'Inrae qui compte à présent sur une appropriation de son outil par les éleveurs. L'enjeu sera de « dépasser l'horizon des constats pour se donner les moyens d'anticiper les besoins d'adaptation ». ●

# COMMENT LES TERRITOIRES SE SAISISSENT DES ENJEUX sur la ressource en eau ?

📍 Publié le 9 mars 2022, par Michel Tendil / Localtis



**Accélération des phénomènes extrêmes - sécheresse, pluies diluviennes -, conflits d'usage autour de l'eau... les collectivités territoriales doivent passer à l'action et s'adapter au changement climatique. Le 24 mars 2022, le Comité 21 organisait un webinaire spécifiquement dédié aux enjeux sur la ressource en eau. Des solutions territoriales et sectorielles existent pour lutter contre le gaspillage, protéger la fonctionnalité des milieux et rendre les réseaux plus résilients.**

**L'**avant-dernière séquence du cycle de séminaires sur les « *Enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les territoires* » co-organisé par le Comité 21, l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, Terra Nova, la Fondation Jean-Jaurès, la Fondation pour l'innovation politique et la Fabrique écologique, s'est tenue le 24 mars 2022 sur la thématique des « *enjeux de la ressource en eau et conflits d'usage* ».

Alors que venait de se tenir le neuvième Forum mondial de l'eau à Dakar sur un thème évocateur, « *La sécurité de l'eau pour la paix et le développe-*

*ment durable* », Emma Haziza, hydrologue et fondatrice de Mayane, un centre de recherche sur la résilience des territoires, a d'emblée rappelé que changement climatique et dérèglement du cycle de l'eau relevaient d'un même combat et des mêmes solutions. Les clés sont désormais connues : « *combiner adaptation et atténuation, privilégier des solutions dites 'sans regret', autant que possible multifonctionnelles et fondées sur la nature, éviter la 'maladaptation' avec des mesures qui auraient pour effet de déplacer le problème, agir plus vite et plus fort, car l'adaptation au chan-*

■■■



gement climatique c'est une question d'urgence et de degré d'effort », appuie Morgane Priol, directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

## DES PLANS D'ADAPTATION PORTÉS PAR LES AGENCES DE L'EAU

Les territoires s'y attellent, soutenus par les agences de l'eau, à travers l'élaboration de plans d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, qui sans être des documents réglementaires, permettent d'impulser une dynamique d'actions locales et d'explicitier les enjeux, en complément de la planification aux différentes échelles du bassin (Sdage, programme d'intervention etc.).

Le comité de bassin Loire-Bretagne a construit son plan d'adaptation - adopté en 2018 - dans une démarche concertée, à partir d'une photographie des sensibilités et des vulnérabilités des territoires (disponibilité de l'eau en étiage, bilan hydrique des sols, biodiversité et capacité d'autoépuration des milieux aquatiques), croisée aux scénarios possibles d'évolution du climat et de l'hydrologie dans le cadre de la démarche nationale de référence « *Explore 2070* ». « *On observe un effet ciseau, c'est-à-dire qu'à une disponibilité moindre*

*peut correspondre paradoxalement une demande qui augmente du fait du changement climatique et des besoins des cultures, et donc des prélèvements à l'étiage que l'on va devoir limiter si l'on veut préserver les milieux à l'avenir* », souligne Morgane Priol. L'intérêt de ce plan est aussi de fournir des exemples pour montrer que « *chacun peut agir* ». L'approvisionnement en équipements de

“ Fournir des exemples pour montrer que chacun peut agir ”

prélocalisation fixe pour la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de Nantes Métropole en est une illustration. Avec le programme Jourdain, le syndicat Vendée Eau teste également une solution inédite de réutilisation des eaux usées pour de la production d'eau potable.

## DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR FAIRE ÉMERGER UN CONSENSUS

Réunir les acteurs du territoire pour construire un projet d'équilibre entre besoins et ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes, tel est aussi l'objet des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) - anciennement appelés PGRE (plan de gestion de la ressource en eau).

À la demande du préfet, sous le pilotage de l'État, le Smmar (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) anime la démarche de construction concertée et de mise en œuvre du PGRE à l'échelle du bassin versant de l'Aude avec l'objectif de rééquilibrer le déficit hydrique caractérisé à hauteur de 37 millions de mètres cubes sur la période d'étiage au vu des enjeux prépondérants de l'agriculture, de la navigation (canal du Midi) et de l'alimentation en eau potable. L'une des actions vise à mettre en place un système de compensation complémentaire aux économies d'eau mobilisant des barrages réservoirs existants via les cours d'eau dits « *réalimentables* ». « *C'est un peu la révolution sur le bassin* » témoigne Philippe Cluzel, chargé de mission, qui reconnaît encore des difficultés d'acceptabilité du système payant - au prorata des volumes nets prélevés à l'étiage - qui vient compléter le dispositif de compensation gratuit mis en place en 1957 depuis les ressources d'EDF. Le dispositif tarde à se mettre en place, ce qui « *incite certains préleveurs à conventionner hors d'un système mutualisé solidaire* », regrette-t-il.

## RETENUES D'EAU : UNE SOLUTION CLIVANTE

Les retenues d'eau, comme solution au changement climatique, notamment celles construites par les agriculteurs, sont au centre de conflits d'usage de la ressource localement, par exemple dans le marais poitevin. Qualifiées de « *bassines* » par leurs opposants, elles sont alimentées l'hiver par les cours d'eau et les nappes phréatiques de façon à « *désaisonnaliser* » les prélèvements.



Dans les Deux-Sèvres, les paysans s'affrontent ainsi sur des visions de l'agriculture radicalement opposées, « entre pratique agricole intensive et usages sociaux respectueux de l'environnement », comme le relate François Bafoil, directeur de recherche émérite CNRS-Ceri-Sciences Po, à l'origine d'une vaste étude pour la Caisse des Dépôts sur les conflits autour de l'eau. Une seule solution : se mettre autour de la table pour « arrêter collectivement » la règle du jeu sur des bases scientifiques. D'autant que la guerre en Ukraine et l'argument massue de la

souveraineté alimentaire « fait craindre des conflits extrêmement aigus », alerte le sociologue. [...]

Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà... Ainsi, en Vendée, autre département et autre région, Daniel Lerpécq, expert à la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne - la société d'économie mixte qui s'est vu confier la gestion des fameuses bassines en délégation - fait état d'une situation plus apaisée, combinaison d'un aménagement fait de réserves de substitution et d'une gestion fine et contrôlée des prélèvements alloués par quinzaine en fonction de la situation écologique des milieux naturels ainsi que de pénalités financières fortes pour éviter les dépassements.

« Si les économies d'eau ne suffisent pas à restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau sur un territoire, c'est justifié de se tourner vers ce type de projets », relève Géraldine Rollin, responsable d'investissement Eau et Assainissement à la Caisse des Dépôts, en insistant cependant sur l'importance « de pérenniser les engagements en termes d'adaptation des pratiques agricoles des exploitants dans des contrats multi-acteurs avec des mécanismes d'incitation comme des pénalités financières ou des

droits de prélèvement réduits en cas de non-respect ».[...]

## LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE COMME LEVIER D'ADAPTATION

L'alternative, c'est de retenir l'eau, non dans des barrages ou par les seuls outils conventionnels (réseaux d'assainissement), mais dans les sols en favorisant son infiltration, en limitant drastiquement son ruissellement et en permettant son évapotranspiration, au moyen par exemple de jardins de pluie, de toitures végétalisées ou de noues paysagères. C'est-à-dire avec ce que l'on appelle les solutions fondées sur la nature. Jérémie Bonneau, post-doctorant hydrologue à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) travaille précisément sur la réponse des cours d'eau au changement climatique en milieu urbain. Il s'agit d'une science encore émergente mais les résultats des travaux expérimentaux - menés en particulier à Melbourne en Australie - sont déjà encourageants, avec une diminution des volumes de ruissellement et débit de pointes, une augmentation des débits de base (c'est-à-dire des débits de temps sec), une baisse de la température de l'eau et une amélioration de la qualité de l'eau pour certains polluants.

« C'est un message important car cela signifie qu'avec de l'aménagement, grâce à des solutions basées sur la nature, on peut en partie gommer l'impact de l'urbanisation sur les cours d'eau voire l'éviter si l'on conçoit la ville de demain en pensant à ces solutions », remarque le chercheur. Un projet à l'Inrae-Lyon financé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse vient d'ailleurs de confirmer les premières conclusions en climat futur. En fonction des scénarios climatiques, ces solutions rencontrent cependant des limites, pour réduire le risque inondation par exemple, et supposeront à partir des spécificités locales une combinaison avec des solutions conventionnelles. ●

“ Avec de l'aménagement, grâce à des solutions basées sur la nature, on peut en partie gommer l'impact de l'urbanisation sur les cours d'eau. ”



**“ ENSEMBLE ”**

**Partenaire et financeur de projets, la Banque des Territoires est engagée dans le mouvement qui transformera les territoires d'ici 2030 : elle mobilise ses ressources pour participer à la réflexion collective et affirmer ses convictions ; elle adapte son offre en ingénierie et en financement pour répondre aux attentes et aux besoins de ses clients.**

**Habitat, revitalisation des territoires, réindustrialisation, transformation écologique et énergétique sont au cœur de son engagement.**

**Ensemble, créons 2030 !**

# PLAN CLIMAT DE BPIFRANCE ET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

## 43% des financements déjà déployés

📍 Publié le 7 septembre 2022, par Emilie Zapalski pour Localtis

**Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, et Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires, ont présenté le 6 septembre 2022 un point d'avancement de leur plan climat lancé en septembre 2020. Sur les 40 milliards d'euros prévus entre 2020 et 2024, 17 milliards de financements ont déjà été mobilisés, soit 43% des objectifs.**

**E**n septembre 2020, la Banque des Territoires et Bpifrance lançaient un plan climat pour accélérer la transition climatique des entreprises françaises. Au 30 juin 2022, sur les 40 milliards d'euros prévus entre 2020 et 2024, 17 milliards ont déjà été déployés, soit 43% du montant total des financements (en prêt et en investissement). «On a dit qu'on souhaitait être une banque du climat et c'est ce qu'il s'est passé», a précisé Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, lors de la présentation du point d'avancement de ce plan climat, le 6 septembre 2022.

Dans le détail, sur le premier pilier du plan, qui concerne l'accélération de la transition des entreprises et des territoires, et qui concentre la moitié des moyens disponibles (20 milliards d'euros), 9,6 milliards d'euros ont été mobilisés par les deux partenaires. Bpifrance a notamment lancé 1,5 milliard de prêts verts pour plus de 900 PME financées,

et a réalisé plus de 1.000 diagnostics de sobriété (Diags Eco-Flux). Chaque diagnostic permet d'économiser environ 50.000 euros par an et par site pour un coût individuel de 2.000 à 3.000 euros.

### 1,1 MILLION DE MÈTRES CARRÉS DE BÂTIMENTS PUBLICS RÉNOVÉS

Côté Banque des Territoires, le premier pilier a pour le moment permis d'accorder près de 4,4 milliards d'euros de prêts pour la rénovation des logements sociaux pour plus de 210.000 logements rénovés. «Les logements sociaux sont très performants thermiquement, a précisé Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires. Ils sont très rénovés par rapport au parc privé.»

Près de 500 millions d'euros ont aussi été accordés pour la rénovation des bâtiments publics : 1,1 million de mètres carrés de bâtiments ont été rénovés thermiquement, pour plus de 25.000 tonnes de CO2 économisés. «Il y a un changement de comportement avec la crise énergétique, a aussi souligné le directeur de la Banque des Territoires. Les collectivités locales sont obligées de rénover leurs bâtiments ; il y aura un avant et un après l'été 2022, avec une prise de conscience ; on le voit dans le contact au quotidien avec les maires.»

La Banque des Territoires travaille aussi sur le développement de la mobilité verte. 145 millions d'euros de fonds propres ont été engagés et 31 millions d'euros de prêts accordés pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques (97.968) et pour l'avitaillement de l'hydrogène (51 points). Le déploiement des flottes de matériel roulant propre (routier, fluvial, ferroviaire) est

aussi prévu avec 333 millions d'euros de fonds propres engagés et 12 millions d'euros de prêts.

Sur le deuxième pilier, qui concerne la montée en puissance des énergies renouvelables, près de la moitié de l'enveloppe de financement a déjà été consommée, soit 4,5 milliards d'euros.

### UN COUP DE FREIN SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À noter, sur ce pilier, un coup de frein pour le développement des énergies renouvelables. En cause : la révision à la baisse par Bercy des prix garantis par l'État d'achat d'électricité pour le photovoltaïque et l'éolien. Les développeurs de ces énergies ont ralenti le déploiement de leurs projets du fait de cette instabilité de l'environnement réglementaire. La loi en préparation, destinée notamment à simplifier les autorisations administratives, pourrait changer la donne.

Concernant le troisième pilier, qui est destiné à financer l'innovation dans les greentechs, près de 3 milliards d'euros ont été mobilisés, soit un peu plus de la moitié de l'enveloppe disponible. 1,4 milliard d'euros d'aides à l'innovation et de prêts sans garantie ont été accordés par Bpifrance et 340 millions d'euros de capitaux investis dans des greentechs. La Banque des Territoires a quant à elle accordé 623 millions d'euros de prêts et 124 millions de fonds propres pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement (421 programmes «eau et assainissement» soutenus, plus de 3,7 millions d'usagers concernés), le traitement des déchets (près de 580.000 tonnes de déchets valorisés) et les réseaux de chaleur. ●

## Entretien avec Gil VAUQUELIN

Directeur de la Transition écologique et  
énergétique de la Banque des Territoires



### “ L’adaptation au changement climatique, un enjeu clé pour les territoires ”

En aidant les collectivités à se doter d’outils permettant à leur territoire de s’adapter au changement climatique, la Banque des Territoires s’impose comme un partenaire stratégique au service d’un objectif commun : identifier le plus finement possible les conséquences du changement climatique en local et financer des projets résilients.

# INTERVIEW

**Localismag** : *Le réchauffement pointe dès aujourd’hui ses effets désastreux dans tous les territoires. Que peut-on faire ?*

**Gil Vauquelin** : Concentrer les efforts sur la réduction et la lutte contre le changement climatique est essentiel mais ne va pas suffire. Nous sommes déjà à plus de 1°C de réchauffement par rapport à la période préindustrielle. Ne serait-ce que pour vivre avec l’objectif de 1,5°C fixé dans les Accords de Paris, des mesures d’adaptation doivent être engagées dès aujourd’hui. En effet, plus on attend, plus les projets que l’on finance risquent d’être insuffisamment résilients.

Il faut d’abord rappeler qu’il existe un plan national d’adaptation aux changements climatiques. Ce plan national va être mis à jour pour la troisième fois en 2023. Mais ce qui fait la particularité de ce plan est qu’il n’a pas de dimension territoriale suffisante.

Autrement dit, il revient à chaque territoire de définir une stratégie d’adaptation aux impacts du changement climatique et de la mettre en œuvre à travers des actions concrètes. Une au-

tonomie que la Banque des Territoires se propose d’accompagner en qualité de partenaire : notre rôle est d’aider les collectivités à définir leurs stratégies d’adaptation face au changement climatique, mais aussi de financer leurs projets locaux et de sensibiliser les parties prenantes à cette démarche.

**Localismag** : *Quels sont les outils à disposition des collectivités ?*

**Gil Vauquelin** : Le premier axe d’actions mis en place par la Banque des Territoires auprès des collectivités est celui de l’ingénierie. Il consiste à mettre à disposition des collectivités des outils permettant d’abord de cartographier les risques naturels encourus dans les territoires et de définir des stratégies. Nous disposons par exemple de l’outil SGREEN+ pour les cœurs de villes moyennes mais nous souhaitons élargir notre action notamment en direction des intercommunalités et contribuer à former les élus afin d’encourager une montée en compétence des collectivités.



La Banque des Territoires s'inscrit dans la mission de mobiliser toutes les expertises existantes : cabinets d'études, associations, universités, organismes de recherche, etc. Elle facilite ainsi le diagnostic et permet d'anticiper les transformations à venir sur les territoires.

**Localtis***mag* : Et pour financer les projets d'adaptation au changement climatique ?

**Gil Vauquelin** : En proposant des produits de prêts et de fonds propres pour financer les projets à l'échelle locale, la Banque des Territoires aide concrètement à la réalisation des actions des territoires. Nous finançons des infrastructures, par exemple en matière de prévention des inondations. Nous finançons aussi des solutions d'aménagements ruraux, qui s'appuient par exemple sur la renaturation des espaces. C'est le cas notamment en



© Ville de La Rochelle

de marais (voir l'exemple du marais de Tasdon plus bas) ou de polders pour mieux gérer la montée des eaux. Cela permet de limiter l'impact de la montée des eaux sur le littoral. D'autres solutions de financement permettent de remettre de la fraîcheur et du vivant en milieu urbain, par exemple en végétalisant les rues et les espaces publics. Ces solutions, qui sont en train d'être déployées, sont « sans regret », c'est-à-dire qu'elles n'auront pas, à l'avenir, d'effets pervers sur l'adaptation au changement climatique.

À côté des infrastructures et des aménagements du territoire, la Banque des Territoires peut financer aussi la reconstruction des actifs détruits sous l'effet du changement climatique et réfléchit à un dispositif de réponse d'urgence en cas de crise.

Enfin, elle sécurise, via le mécanisme de la consignation, le financement des engagements liés à la protection de l'environnement : consignation en vue de la compensation agricole, consignation pour garantir la démolition des nouvelles constructions sur les zones soumises à érosion côtière, etc.

« S'adapter, ce n'est pas uniquement l'affaire des collectivités locales, ni celle des financeurs. C'est l'affaire de toute la société. »

**Localtis***mag* : Concrètement, comment donner vie à ces projets d'adaptation ?

**Gil Vauquelin** : L'adaptation au changement climatique est l'affaire de tous. S'adapter, ce n'est pas uniquement l'affaire des collectivités locales, ni des financeurs. C'est l'affaire de toute la société. Il y a un sujet d'implication des entreprises, celles dont la survie de l'activité dépend parfois de la nécessité même de s'adapter.



C'est pourquoi la Banque des Territoires mobilise les parties prenantes. En plus de l'adhésion des acteurs économiques, l'adhésion des usagers à ces politiques d'adaptation est primordiale. Quand une érosion ronge le littoral ou des zones urbanisées, il faut alerter les citoyens sur les conséquences futures, inéluctables, d'un phénomène qui n'est pas toujours visible au moment de l'alerte. Les projets d'adaptation nécessitent d'être faits en étroite concertation avec les citoyens.

### **Localtis** *mag* : Et la suite ?

**Gil Vauquelin** : Sous l'effet des épisodes de canicule récents, l'État a doté un fonds de 500 millions d'euros destiné à cofinancer les collectivités locales qui remettent de la nature en ville et luttent ainsi contre les îlots de chaleur. La Banque des Territoires va mettre à disposition de ce fonds une partie d'ingénierie et des financements en prêts. Sur les 500 millions du fonds, quelques

100 millions vont ainsi être disponibles sous forme de prêts à disposition des collectivités qui agissent.

La Banque des Territoires réfléchit par ailleurs à d'autres mécanismes qui pourraient être introduits progressivement d'ici 2030. Par exemple, des outils de portage foncier pour reconvertir des friches ou des espaces urbanisés avec de la nature. Un moyen qui permettrait aussi à long terme de relocaliser les activités économiques ou humaines lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions face aux effets du changement climatique. ●



**RETROUVEZ L'ARTICLE PUBLIÉ  
SUR LA PLATEFORME  
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/  
PERSPECTIVES](https://banquedes territoires.fr/perspectives)**

## **DEUX EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES ENGAGÉES** grâce à la Banque des Territoires en faveur de la transition écologique

● **À Thionville**, en région Grand Est, la Banque des Territoires a participé via un appui en ingénierie (offre SGREEN+) à des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation d'une cours d'école de 4000 m<sup>2</sup>. Entièrement bitumée et rendue impraticable lors des épisodes de forte chaleur, la cour a bénéficié d'un diagnostic complet destiné à mettre en lumière les enjeux prioritaires de son réaménagement. Ce diagnostic a été complété par un benchmark d'opérations exemplaires de cours d'école végétalisées, notamment à Paris, à Grenoble et à Anvers. Enfin, une boîte à outils a été mise à disposition de la collectivité, composée de fiches thématiques permettant de recenser et de comparer différentes solutions d'aménagement.

● **À La Rochelle**, la Banque des Territoires accompagne la renaturation du marais de Tasdon, grâce à un prêt transition énergétique et écologique de 2 millions d'euros conclu avec la municipalité. Situé à moins de deux kilomètres du centre-ville, le marais de Tasdon est une richesse naturelle localisée. Le projet réaménage ces espaces, en valorisant la présence de l'eau, les différents paysages et une riche biodiversité avec plus de 160 espèces d'oiseaux. Le réseau de chemins et de passerelles sera réhabilité et augmenté pour permettre aux habitants et aux visiteurs passionnés de nature de profiter d'une nouvelle perspective sur ce site vivant au cœur de la ville.

## 3 questions à...

### Franck CHAIGNEAU

responsable du programme Petites villes de demain à la Banque des Territoires



## “ L’habitat inclusif est un enjeu important pour les petites villes ”

1

*La Banque des Territoires est partenaire, avec la CNSA, de l’appel à manifestation d’intérêt (AMI) pour l’habitat inclusif dans les PVD lancé par l’ANCT. Y a-t-il un enjeu spécifique dans ces petites villes ?*

**Franck Chaigneau** | C’est effectivement un enjeu important pour les petites villes. La part de la population âgée y est en moyenne plus importante que dans le reste du Pays ; les plus de 65 ans représentent 29% de la population dans les territoires ruraux. De nombreuses personnes âgées y vivent dans un habitat individuel dispersé qui complique leur maintien à domicile. Elles sont nombreuses à vouloir se rapprocher des services présents dans la centralité, sans pour autant faire le choix de la résidence-services, mais l’offre de logement y est souvent inadaptée. L’objectif de l’AMI lancé par l’ANCT avec la Banque des territoires et la CNSA consiste à accompagner les villes PVD qui ont un projet de logement inclusif en faveur de personnes autonomes de plus de 65 ans. Les projets proposés doivent reposer sur la volonté des personnes logées de partager un projet de vie commun et des espaces dédiés, tous en conservant un logement privatif et le choix individuel des services d’aide à domicile. Ce projet de vie partagé peut se traduire, par exemple, par la réalisation d’un potager mutualisé avec la crèche voisine ou par une salle d’activités communes. L’habitat inclusif implique dans tous les cas un accès facile aux commerces, aux services de santé, aux activités sociales et culturelles, etc. Ce sont donc des projets particulièrement adaptés aux petites villes et centres-bourgs.

2

*En quoi consiste l’accompagnement de la Banque des Territoires dans le cadre de cet AMI « habitat inclusif » ?*

**Franck Chaigneau** | En complément des apports des autres partenaires de l’AMI, la Banque des Territoires prend en charge une partie des études menées par les porteurs de projet pour structurer et sécuriser leurs projets. En amont de la décision, l’étude pourra ainsi s’attacher à identifier les différents scénarios d’implantation ou de montage immobilier. L’étude pourra aussi permettre une analyse bâtiminaire pour vérifier l’adéquation du projet choisi avec des contraintes de réhabilitation de logements anciens, par exemple, ou encore se consacrer au modèle économique ou au portage juridique le plus pertinent.

3

*Quels conseils donneriez-vous à un porteur de projet d’habitat inclusif ?*

**Franck Chaigneau** | Je lui conseillerais d’être particulièrement attentif aux partenariats mis en place et au portage du projet. Il faut être très clair sur le rôle de chacun : qui a la maîtrise foncière de l’implantation du projet ? Qui réalise le portage immobilier, la vente ou la location des logements ? Qui porte le projet de vie sociale et partagée (association, bailleurs, collectivité...) ? Présenter un projet bien structuré, tant en ce qui concerne le portage immobilier qu’en ce qui a trait au projet de vie sociale, facilite grandement la recherche de financement ! ●



# SANTÉ EN NORMANDIE

## la Banque des Territoires accompagne la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul pour la rénovation de son cabinet médical

**La Banque des Territoires soutient, avec un prêt Relance Santé de 350 000 €, la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul, dans l'Eure. Ce financement va permettre de réaliser les travaux de rénovation du cabinet médical de la commune.**

**La Banque des Territoires poursuit ainsi l'engagement du plan de relance de la Caisse des Dépôts, en soutien au secteur de la santé et du médico-social.**

**A**fin de remettre en état et proposer aux habitants de la commune et du territoire du Roumois un cabinet médical disposant d'une offre de soin complète, la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul a racheté des locaux de santé, anciennement occupés par un kinésithérapeute et cinq médecins en 2019. La rénovation permettra de diminuer de 70% la consommation énergétique du bâtiment. Dans ce cadre, la commune a travaillé en coordination avec le pôle de santé du Roumois, reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse

Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Eure. Ainsi, les professionnels de santé, qui rejoindront le cabinet médical, devront être agréés par le pôle de santé du Roumois. Neuf professionnels de santé ont été sélectionnés : deux dentistes, un kinésithérapeute, deux infirmières, une orthophoniste, une psychologue, une psychomotricienne et une diététicienne. Ce soutien en prêt vient en complément du plan de relance de la Caisse des Dépôts mis en œuvre par la Banque des Territoires qui mobilise des investissements notamment en soutien au secteur de la santé et du

médico-social. Il prend la forme d'un prêt Relance Santé d'un montant de 350 000 € sur une durée de 20 ans. Cette offre, à taux fixe sur ressource de la Banque européenne d'investissement (BEI), permet de financer les infrastructures de santé pour la modernisation et la restructuration de l'offre de soins. La Banque des Territoires accompagne la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul dans ce beau projet, avec son prêt Relance Santé. Avec ce soutien, la Banque des Territoires poursuit son action en faveur de territoires plus inclusifs à travers la mobilisation de moyens financiers pour soutenir le secteur de la santé. Elle contribue ainsi à améliorer la prise en charge des patients et la qualité des soins fournis. Jean Aubourg, maire de Saint-Ouen-du-Tilleul « *L'accompagnement de la Banque des Territoires pour la réhabilitation du cabinet médical nous permet d'apporter à la population un service qu'elle attendait depuis longtemps.* » ●





© Pays de Montbéliard Agglomération

## CHIFFRES CLÉS

- Employant **70 personnes**, la clinique, qui peut accueillir environ **1 500 patients** par an, dispose de :
- 60 lits** d'hospitalisation complète ;
- 40 places** en hospitalisation de jour.

## Financement de la nouvelle Clinique du Pays de Montbéliard (25)

Depuis la fermeture de sa clinique en 2015, la ville de Montbéliard ne possédait plus d'établissement de soins privés. Suite à un appel à projets de l'ARS, la Banque des Territoires a mobilisé ses expertises pour accompagner l'agglomération de Montbéliard dans la création d'une nouvelle clinique et ainsi améliorer l'offre des soins locale

### Zoom

**CONTEXTE** | Un manque d'offre de soins suite à une restructuration du système de santé local

Jusqu'à 2015, l'agglomération du Pays de Montbéliard disposait d'une double offre de soins sur son territoire : une offre publique avec un hôpital et une offre privée avec la Clinique des Portes du Jura.

Avec la fermeture de la clinique en 2015, le territoire du Pays de Montbéliard ne possédait plus d'établissement de soins privé.

Cette même année, l'hôpital de Montbéliard a par ailleurs fusionné avec celui de Belfort, et un nouvel hôpital a vu le jour entre les deux agglomérations.

Pour pallier ce manque d'établissements de santé de proximité, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé en mars 2016 un appel à projets et le groupe privé Noalys (Lien sortant, nouvelle fenêtre) a été retenu comme exploitant pour la nouvelle clinique.

### LA CLINIQUE DU PAYS DE MONTBÉLIARD

La nouvelle clinique de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2021 et bénéficie d'un emplacement stratégique, sur le site des Gros Pierons, à proximité d'un Quartier Politique de la ville (QPV) et de l'autoroute.

La création de ce nouvel établissement de santé a par ailleurs renforcé le dynamisme du Pays de Montbéliard et favorisé l'installation de médecins généralistes, qui ont pu trouver à proximité des spécialistes et infirmiers libéraux.

Un projet qui bénéficie des expertises de la Banque des Territoires.

La Banque des Territoires a été sollicitée pour accompagner le projet, sa structuration et son financement.

Cette nouvelle clinique, qui peut accueillir environ 20 000 patients par an, répond au



## Montage du projet

- **Un apport en fonds propres de 900 000 €** dans la SAS Immobilier Clinique Pays de Montbéliard, une société de portage créée pour le projet, soit 32 % du capital. Le reste étant assumé par Noalys et la Société d'économie mixte PMIE
- **Un Prêt Renouvellement Urbain** de 7,3 millions d'euros
- **Un prêt à court de terme** de 3,8 millions d'euros pour permettre le démarrage des travaux sans attente de financement à long terme
- **La consignation du capital social** de la SAS
- **Le soutien de la Banque des Territoires** dans la création de la clinique du pays de Montbéliard s'inscrit dans son action au bénéfice de territoires plus attractifs et inclusifs

besoin de soins de proximité des habitants et confirme le rôle d'accompagnement de la Banque des Territoires dans le développement socio-économique de territoires fragiles.

*« La Banque des Territoires pour nous, c'est une histoire de cœur, c'est notre deuxième partenaire. Si la Banque des Territoires ne nous avait pas soutenus, je pense que cet établissement n'aurait pas vu le jour. »*

**Charles DEMOUGE**, Président de Pays de Montbéliard Agglomération

# PRIORENO pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics

En février 2022, la Banque des Territoires, Enedis, GRDF et l'Etat (représenté par les ministères chargés du logement et le ministre de la cohésion des territoires) ont signé une convention de partenariat pour officialiser l'initiative Prioréno Bâtiments Publics.

**Q**u'est-ce que Prioréno ? Un dispositif entièrement gratuit qui permet aux collectivités (Communes, intercommunalités, Métropoles, Syndicats d'énergie etc...) de disposer d'une cartographie représentant la consommation énergétique réelle des bâtiments de leurs structures et d'une priorisation des sites à rénover, et ceci sur simple autorisation d'accès aux données Enedis et GRDF et indication des numéros des points de livraison électricité et gaz. Toutes les informations et caractéristiques bâtimementaires telles que la surface, l'usage, la date de construction, etc. restent ajustables sur la base de leur expertise pour une priorisation encore plus pertinente.

Ce dispositif offre une information consolidée, centralisée. Il constitue une porte d'entrée dans la démarche d'application du décret tertiaire. Prioréno facilite l'accès aux données pour les collectivités dont beaucoup d'entre elles ne disposent pas du temps ou des compétences techniques nécessaires au traitement des multiples sources de données qu'il faut croiser pour générer une vue globale sur la consommation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités.

Les cartographies proposées permettent d'alimenter le dialogue local, au sein des services comme avec les habitants et de faire la pédagogie de la politique de rénovation.

Et depuis février ? Les premières versions de service ont été testées par plus de 60 collectivités qui ont exprimé l'intérêt et la pertinence de l'approche comme des résultats. Prioréno connaît cet été un changement d'échelle majeur avec le lance-

ment fin juin d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de l'ensemble des collectivités concernées (95% du territoire métropolitain couvert).

Cet AMI a remporté un franc succès puisque de nombreuses collectivités ont répondu présentes. Aujourd'hui le nombre de collectivités potentiellement intéressées dépasse les 1 400.

Ce dispositif est accessible sur un espace sécurisé sur la plateforme Banque des Territoires et les informations collectées et exploitées sont confidentielles : elles servent à la vérification des identités des personnes à habilitier et ne sont partagées à aucun tiers. ●

## Comment peut-on en bénéficier ?

Envoyez votre demande à l'adresse **contact-prioreno@caisse-desdepots.fr** et l'équipe Prioréno vous accompagne dans la constitution du dossier et l'habilitation au service. En parallèle de cette démarche une création d'un compte individuel par utilisateur (**<https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/inscription/formulaire>**) est nécessaire pour accéder au dispositif Prioréno.

## UN OUTIL DE SENSIBILISATION POUR ÉVALUER ET COMPARER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE SA COMMUNE

**Mon comparateur énergétique est un outil réalisé au sein du dispositif d'innovation ouverte de la Banque des Territoires, le Lab des Territoires, accessible à toutes les communes de métropole sur la plateforme [banquedesterritoires](https://banquedesterritoires.fr).**

Disponible fin novembre, la nouvelle version de l'outil fournit une vision du parc de bâtiments, sur 3 niveaux :

- **Le VOLET ÉNERGÉTIQUE** via une évaluation de la consommation énergétique de son parc, et un outil de comparaison avec les communes similaires en termes de taille et de climat.  
L'évaluation peut être différenciée, au choix, par type d'activités tertiaires, par taille et caractère public ou privé, ou par types de bâtiments (gymnase, école, piscine).
- **Le VOLET FINANCIER** via l'estimation de la facture énergétique si aucune action n'est mise en place.
- **Le VOLET ÉCOLOGIQUE** via l'impact carbone de sa consommation énergétique.

En particulier, cette version permet, pour chaque bâtiment concerné de plus de 1000m<sup>2</sup>, de visualiser la baisse de consommation attendue par le décret tertiaire. ●

# La Banque des Territoires renouvelle ses engagements **EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

📍 *Extraits de l'article publié le 11 mars 2022*

ECLAIRAGE AVEC  
**MARINA ALCALDE**, directrice  
de la Politique de la Ville  
à la Banque des Territoires

**Alors que la crise sanitaire a mis en lumière, voire accentué, les vulnérabilités des quartiers prioritaires (QPV), la politique de la ville réaffirme sa pertinence, entre remobilisation et réflexion sur l'avenir. Dans ce contexte, la Banque des Territoires prolonge et amplifie les engagements pris au cours des dernières décennies.**

## UN NOUVEL ÉLAN

Le 29 janvier 2021, lors du Comité interministériel des Villes (CIV), l'État a donné une nouvelle impulsion à la politique de la ville en annonçant le déblocage de 2,3 Mds€ supplémentaires en direction des Quartiers prioritaires.

La prolongation des contrats de ville jusqu'en 2023 et la constitution d'une Commission de réflexion sur l'avenir de ces contrats, inaugurent, par ailleurs, une période d'évaluation et de prospective, propice pour réfléchir et renégocier localement et nationalement les interventions des acteurs. « *C'est l'occasion de renforcer nos partenariats et nos actions, mais surtout de les repenser à la lumière des nouveaux enjeux qui apparaissent* » souligne Marina Alcade.





## DES ENJEUX DE MÉTHODE

Marina Alcalde pointe aussi la nécessité de faire converger la politique de la ville avec les objectifs et moyens d'autres programmes de redynamisation territoriale comme « *Territoires d'industrie* », « *Action Cœur de Ville* » et « *Petites villes de demain* ». Elle souligne également l'importance d'actionner les bons leviers : « *Agir sur l'insertion professionnelle des femmes aura par exemple des impacts puissants sur la réduction de la pauvreté, la tranquillisation de l'espace public, l'animation de la vie sociale et collective, l'éducation des jeunes enfants* ».

Il sera également nécessaire de s'appuyer sur les bons indicateurs pour mesurer l'impact de cette politique publique et démontrer une fois encore qu'elle n'agit pas à fonds perdus. « *Typiquement, les habitants quittent ces quartiers lorsque leur situation s'améliore, laissant place à de nouveaux arrivants plus pauvres qu'eux. Le niveau de pauvreté moyen du quartier n'évolue jamais notablement puisqu'il ne prend pas en compte cette dynamique positive* ».

## 3 AXES MAJEURS D'INTERVENTION

La Banque des Territoires s'inscrit tout naturellement dans cet élan de remobilisation politique aux côtés de l'État et des acteurs locaux. Elle est en pointe sur l'accompa-

gnement de ces projets de très long terme et intervient principalement sur 3 axes :

- **Un développement économique durable.** À titre illustratif, en plus d'être signataire du volet développement économique des Contrats de ville, la Banque des Territoires accompagne l'expérimentation « *Quartiers productifs* », en partenariat avec le ministère de la Ville, l'ANCT, l'ANRU et Bpifrance, pour identifier les leviers et outils au service du développement économique et de l'attractivité des quartiers. Elle finance également, le programme « *Entrepreneuriat pour tous* » porté par Bpifrance pour favoriser l'émergence et la création des entreprises dans les quartiers.
- **L'amélioration du cadre de vie** grâce au renouvellement urbain. Partenaire historique de l'ANRU, la Banque des Territoires accompagne les projets dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), en cofinçant l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre puis en les finançant en prêts et/ou en fonds propres. Ainsi, la Banque des Territoires a renouvelé sa convention de partenariat avec l'ANRU le 28 janvier 2022 et se mobilise pour accompagner la montée en puissance du programme.

- **La prévention et le traitement de l'habitat dégradé.** Tout en continuant à financer massivement la rénovation du logement social, la Banque des Territoires renforce son action sur l'habitat privé, afin de prévenir et traiter la dégradation de copropriétés, condition majeure de réussite des projets de renouvellement urbain. Ainsi, la Banque des Territoires a renouvelé en octobre 2021 sa convention partenariale avec l'ANAH pour co-financer de l'ingénierie de projet et expérimenter de nouveaux modes d'action dans le cadre du « *Plan Initiative Copropriétés* ».

Le Groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans l'élan de remobilisation nécessaire en faveur de la politique de la ville aux côtés de l'État, des collectivités et des acteurs de terrain. Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires et directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, a ainsi lancé une communauté afin de développer les synergies entre les actions menées par les différentes entités du Groupe concernées par la Politique de la ville : la Banque des Territoires bien sûr, mais également Bpifrance ou La Poste présente via ses 438 bureaux en QPV. ●

RETROUVEZ L'ARTICLE PUBLIÉ SUR LA PLATEFORME  
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/PERSPECTIVES](https://banquedesterritoires.fr/perspectives)



# PLEINS PHARES SUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE en Hauts-de-France

📍 *Extraits de l'article publié le 18 juillet 2022*

**ECLAIRAGE AVEC ANTHONY BARBIER,**  
directeur-adjoint Hauts-de-France de la Banque des Territoires

**A**vec plus de 56 000 salariés, les Hauts-de-France constituent la première région automobile du pays. Face à la « révolution électrique », les constructeurs et les sous-traitants de l'Association régionale de l'industrie automobile (ARIA) étaient en demande d'une feuille de route prospective. La Banque des Territoires et le Conseil régional ont cofinancé une étude qui éclaire à la fois sur les enjeux, les forces et faiblesses, les opportunités, tant au plan régional qu'international. L'étude, confiée à KPMG, a été rendue publique en janvier 2022.

*« Cette étude d'ingénierie territoriale fait partie des instruments que nous finançons pour des collectivités et des filières industrielles, déclare Anthony Barbier, directeur-adjoint Hauts-de-France de la Banque des Territoires. Elle produit une connaissance partagée et favorise de nouvelles synergies et opportunités. Elle permet aussi de mieux faire connaître les interventions de la Banque des Territoires sur toute la chaîne industrielle : de la réflexion des collectivités à la concrétisation des projets, que ce soit par les financements du foncier (pour la création, l'extensions d'usines ou la reconversion de friches industrielles) et de centres de formation spécialisés (comme les écoles de production), l'investissement en fonds propres dans des entreprises par Bpifrance... ».*

## L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE : UN ACCÉLÉRATEUR INDUSTRIEL

Suite à la restitution de cette étude lors d'un webinaire, des sous-traitants de rang un et deux ont sollicité la Banque des Territoires pour des projets de rénovation ou

d'extension de leurs usines. La Banque des Territoires est également intervenue pour cofinancer des terrains adaptés à des extensions ou des implantations d'usines de batteries électriques.

*« En 2009, nous avons réalisé une étude stratégique sur l'évolution de la filière, rappelle Luc Messien, délégué général de l'ARIA Hauts-de-France. Plu-*

*sieurs actions en avaient découlé : la création d'un forum européen de l'automobile, le renforcement des liens entre les acteurs régionaux de la recherche, des rencontres entre PME et donneurs d'ordres internationaux. L'étude de KPMG arrive à point nommé, au moment où la transition écologique accélère le passage vers la propulsion électrique. Elle a clairement renforcé les liens entre*





*nos membres et nous aide à anticiper les évolutions stratégiques ».*

En ayant partagé à la fois les opportunités et les risques liés au futur de l'automobile, les chefs d'entreprises nordistes disposent désormais d'un outil d'information exhaustif, doublé d'une vision prospective, régionale et internationale. « *En France, l'ARIA Hauts-de-France est la première association à avoir commandé une telle étude. Cette initiative a depuis été reprise par certaines de nos homologues, en Auvergne Rhône-Alpes par exemple* », souligne Luc Messien.



## QUATRE AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS

Le travail mené en collaboration par l'ARIA et KPMG a identifié quatre axes de travail majeurs :

- un renforcement de la collaboration, afin que la transition vers l'électrique soit créatrice d'emplois dans la région. « *L'étude a mis en évidence la difficulté de faire baisser le coût des batteries, et donc des véhicules électriques. Cela pousse nos adhérents à élaborer des stratégies de diversification* », déclare Luc Messien ;
- une communication internationale à intensifier, afin d'associer les Hauts-de-France à un « *réflexe* » auprès des donneurs d'ordre automobiles désireux de s'implanter ou de renforcer leur présence ;

- l'anticipation des besoins de compétences, de formations et de reconversions des salariés de la filière ;
- des collaborations accrues dans la R&D entre industriels, laboratoires, universités et entreprises innovantes. « *Les Hauts-de-France sont mieux placés en aval (le Développement) qu'en amont (la Recherche). Nous devons renforcer l'interaction entre ces deux phases. Puisque nombre de développements automobiles se font ici, la recherche doit être renforcée dans la région* », indique Yann Pitollet, directeur général de Nord France Invest .

## EN ROUTE VERS UNE FILIÈRE MOINS CARBONÉE

Outre la généralisation de la propulsion électrique, l'étude a mis en avant la nécessité de réduire les distances d'ap-

visionnement, en particulier pour les pièces lourdes. Des industriels comme Stellantis et Renault fabriquent déjà des moteurs électriques à proximité des Hauts-de-France. Il doit désormais en être de même pour la fabrication de batteries électriques et de leurs composants.

Les Hauts-de-France disposent d'ores et déjà d'un potentiel de 100 gigawatt heure de production électrique. « *C'est considérable. Aucun autre endroit en Europe ne concentre autant de capacités de fabrication dans un rayon de 100 km*, affirme Yann Pitollet. *Par effet d'entraînement, cela attire des industriels qui fabriquent des anodes, cathodes, séparateurs, feuillets de cuivre, bacs en aluminium pour les modules... De tels produits ne peuvent plus provenir du bout du monde, pour des raisons écologiques, financières et logistiques* ».

En aval de la fabrication, des projets sont en réflexion sur le recyclage des rebuts de production comme des batteries en fin de vie, dans une logique d'économie circulaire. D'ici 2026, une filière complète devrait exister dans les Hauts-de-France.

« *Comme souvent, la fin d'un cycle, celui de la propulsion thermique, ouvre de nouvelles opportunités*, pointe Antony Barbier. *Avec l'appui de la Banque des Territoires, deux PME nordistes spécialisées dans l'emboutissage se sont ainsi associées pour se diversifier dans le façonnage de pièces pour véhicules électriques. L'étude préconise de créer de telles alliances bénéfiques à chaque partie* ».

Pour passer à la vitesse supérieure, l'ARIA promeut également la création de formations dédiées à la propulsion électrique, tandis que la Banque des Territoires opère l'appel à manifestation d'intérêt sur les compétences et métiers d'avenir du plan France 2030 ainsi que le financement d'écoles de production en chaudronnerie. ●

## L'INGÉNIERIE EN SOUTIEN DE LA RÉINDUSTRIALISATION

**L'appui des collectivités en ingénierie fait partie des priorités du plan d'accompagnement des stratégies industrielles territoriales, avec la relocalisation de filières, les volets industriels des contrats de plan État-Régions et la viabilité économique des projets.**

La Banque des Territoires financera une cinquantaine d'études d'ingénierie territoriales, co-sélectionnées par les préfetures et les Conseils régionaux. Ces études doivent s'inscrire dans les priorités du plan France 2030 : décarbonation, résilience économique et valorisation des compétences. ●

**RETROUVEZ L'ARTICLE PUBLIÉ  
SUR LA PLATEFORME  
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/  
PERSPECTIVES**

## Une réalisation



© CFA Numérique Martinique



## À retenir

- Dans un premier temps, consolidation du plan de financement du CFA
- Dans un second temps, le développement du CFA pourrait faire l'objet d'une nouvelle demande d'accompagnement

## Formation numérique en Martinique La Banque des Territoires accompagne le Centre de Formation d'Apprentis à hauteur de 356 K€

La Banque des Territoires accompagne financièrement le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Numérique Martinique, qui s'inscrit dans le domaine du numérique, des circuits courts, de l'économie circulaire et dans le dispositif « Territoires d'Industrie »



## Zoom

Sur la base d'un constat réel de manque de main-d'œuvre qualifiée et d'expérimentation dans le secteur du numérique, le CFA Numérique Martinique est créé en octobre 2020 pour former les apprentis de demain, capables de répondre aux besoins de compétences du marché professionnel local :

- en adéquation avec les enjeux du numérique dans un territoire insulaire ;
- en prenant en compte les spécificités du territoire pour développer des compétences locales, tout en diversifiant l'offre de formation et sa localisation géographique en Martinique (plateaux techniques éclatés).

Les formations aux métiers du digital, du numérique, de la domotique et de la communication seront à destination :

- des jeunes apprentis de 16 à 29 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation ;
- des professionnels (formation continue) qui sont en activité et dans une démarche de reconversion. Les étudiants bénéficieront tout au long de leur cursus d'une articulation temps de cours / temps en entreprise devant permettre de mieux préparer leur insertion professionnelle dans les entreprises et ainsi éviter le décrochage.

Le CFA assurera à terme la formation professionnelle dans les secteurs d'activité suivants :

- Electronique & Microsoudure
- Génie informatique en Cyber sécurité, Coding et Réseaux



## Montage du projet

- Un prêt de la Banque des Territoires de plus de 350 K€ sur 7 ans
- Les autres financements sont apportés par la Préfecture de Martinique avec 774 K€ de subvention au titre du plan de relance « Territoires d'industrie », la BRED avec un prêt de 843 K€ et Initiative Martinique Active avec un prêt à taux zéro de 200 K€.

- Génie & conception industrielle (impression 3D)
- Domotique & environnements connectés.

Ce premier projet pose les bases d'un partenariat de long terme entre le CFA et la Banque des Territoires.

## Entretien avec...

**Sylvain BOUCHER,**  
Président de France Water Team et du pôle Aqua-Valley



© PHE-BIU

## La Banque des Territoires s'engage avec France Water Team pour **RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME DE L'EAU**

**La Banque des Territoires noue un partenariat avec France Water Teams pour mieux répondre aux problématiques liées à l'eau et aux besoins des collectivités, et pour favoriser la collaboration publique-privée.**

**LocaltisMag :** *Quels sont les enjeux majeurs liés à l'eau ?*

**Sylvain Boucher :** L'accélération des changements du climat impacte la disponibilité et la qualité de la ressource en eau, bien public essentiel, ainsi que ses multiples usages. La transition écologique et plus particulièrement la transition hydrique des territoires imposent aux acteurs de la filière de l'Eau, et à ses entreprises, d'adapter leurs modes d'intervention pour apporter aux collectivités et acteurs des territoires la réponse la plus adaptée à ces changements, en anticipation et mitigation de leurs effets.

Au-delà, les questions de décarbonation des activités de la Filière, de la prise en compte des nouveaux polluants, le numérique sous toutes ses formes, l'emploi et la formation viennent compléter notre liste d'enjeux et démontrent que la Filière est en adaptation permanente.

**LocaltisMag :** *En quoi consiste l'action de France Water Team dans ce domaine ?*

**Sylvain Boucher :** Le Pôle de Compétitivité France Water Team est un corps intermédiaire investi qui a en charge les actions collectives sur la filière industrielle de l'Eau. Il décline son plan d'action sous

plusieurs missions : animer les acteurs sur les sujets centraux, les aider à financer leur R&D, leur développement, et à se lancer à l'export, complétées par les volets européens (financement et présence dans les instances importantes) et croissance des entreprises. On peut citer l'exemple de la Société Aquasys par ailleurs accompagnée par la Banque des Territoires.

L'action du pôle, organisé en fédération de ses trois membres fondateurs, AQUA-VALLEY, DREAM et HYDREOS, est ainsi opérationnelle à tous les niveaux géographiques et permet d'adresser au mieux les enjeux et les marchés.

Cela permet d'organiser les rencontres entre offreurs et demandeurs de solution sur des thématiques particulières (les nouvelles substances, les microplastiques, ...) ou transverses (partage de la ressource, qualité, transition numérique, normalisation, risques, ...), d'accompagner les porteurs de projet d'innovation vers le bon guichet et de lui permettre de se lancer sereinement à l'export.

France Water Team est en lien avec les pôles et clusters de l'eau, ou ceux d'autres filières utilisatrices ou apporteurs de solutions technologiques, au sein des régions. Il peut ainsi anticiper les évolutions de sa filière, tant pour ce qui est des politiques

publiques afférentes aux transitions et transformations que dans la mise en place des solutions adaptées et innovantes.

**LocaltisMag :** *Pouvez-vous nous en dire plus sur le partenariat que vous venez de signer avec la Banque des Territoires ?*

**Sylvain Boucher :** Le partenariat de France Water Team avec la Banque des Territoires sera bénéfique à la Filière : le pôle mobilisera son expertise, son réseau d'acteurs et les solutions proposées par les entreprises ; la Banque des Territoires en tant que financeur et apporteur d'ingénierie permettra un contact privilégié avec les collectivités qui sont les premiers clients des entreprises de la Filière. Il s'agit donc de concrétiser une véritable complémentarité utile à tous.

Pour ce faire, le partenariat va permettre d'organiser des événements, de porter à connaissance les capacités des entreprises ainsi que les besoins des collectivités, de réaliser des études sectorielles, de mettre sur pied un outil de promotion des solutions disponibles ainsi que d'apporter de l'expertise métier à la Banque.

C'est une vraie démarche collective pour contribuer de façon efficiente à une transformation hydrique des territoires à la fois responsable, résiliente et partagée. ●

### LA BANQUE DES TERRITOIRES INVESTIT DANS AQUASYS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Aquasys développe des outils numériques d'aide à la décision principalement pour la gestion du grand cycle de l'eau (qualité et quantité) destinés aux collectivités, aux acteurs publics, industriels et agricoles. Ces solutions permettent de maîtriser les prélèvements d'eau, de prévenir pollution, inondation ou sécheresse, et de répondre à la demande croissante de partage d'informations dans les instances de gestion locale. ●



# SÉCHERESSE : Comment les solutions Aquasys permettent d'anticiper la gestion des ressources face à la situation exceptionnelle de cette année

**Début septembre, 79 départements étaient toujours en situation de crise et 12 en alerte renforcée. Cette situation exceptionnelle a commencé dès le printemps du fait du déficit de recharge des nappes souterraines. De plus, des températures exceptionnelles sur de longues périodes ont facilité l'évaporation des cours d'eau et plans d'eau et augmenté les usages tout domaine confondu : eau potable, industrie, agriculture, particulier...**

**N**otre proximité avec nos clients gestionnaires de bassins versants, de production d'eau potable, de gestionnaire collectif de l'irrigation nous ont permis de développer depuis quelques années des fonctionnalités de surveillance de ces milieux. Les multiples points de surveillance sur les territoires transmettent des données en Open Data que nous analysons en quasi temps réel. Ces données sont complétées par des suivis locaux de niveaux, de qualité, et d'éléments permettant de connaître les contextes et les interactions entre ces éléments. : relations nappe-rivière, temps de réaction des nappes après des pluies, impact des niveaux sur la qualité des eaux... L'objectif de nos solutions est de transformer toutes ces données en informations. Pour cela, nos travaux avec ces organismes nous ont permis de livrer des outils concrets pour anticiper. Par exemple, il est possible de consulter en temps réel une cartographie d'un territoire avec le niveau d'alerte zone par zone, et de calculer la situation de chaque nappe. Nous avons mis en place une fonctionnalité qui permet non plus de consulter la situation actuelle mais future. Grâce à nos travaux sur le prévisionnel de nos docteurs en intelligence artificiel, nous combinons différents modèles prévisionnels suivant les contextes hydrogéologiques pour proposer des cartes prévisionnelles jusqu'à 1 mois.

Cette anticipation est indispensable pour les prises de décision. En effet, les alertes sécheresses sont basées sur des arrêtés établis par les préfets. Des études préalables sur la sensibilité des milieux et

des variations historiques des niveaux d'eau permettent de fixer des niveaux d'eau pour lesquels les alertes sont déclenchées. Ainsi, on peut avoir des seuils très différents d'une région à une autre en fonction de l'historique des ressources en eau et de l'occupation du territoire. Le préfet peut réunir plusieurs organismes pour établir la situation et les seuils et pouvoir les appliquer tout au long de l'année : gendarmerie, pompier, syndicats d'eau potable, BRGM (le Bureau de recherches géologiques et minières, le service géologique national français), la chambre d'agriculture... Chaque service a besoin d'indicateurs spécialisés pour assurer ces missions de surveillance. Notre gamme de produits répond précisément à cette demande :

- **MyliaQ** permet de suivre toutes les mesures de niveaux et de qualité d'eau sur un territoire pour obtenir des informations sur les tendances en préparant des cartes, et des bulletins ;
- **SeQoya** combine ces suivis des ressources avec les suivis des captages exploités pour la production d'eau potable. Nos utilisateurs disposent ainsi d'indicateurs pour répartir la production suivant les secteurs les plus à risque et apporter un appui technique aux exploitants ;
- **SynaptiQ** : permet de suivre les polluants arrivant sur une station de traitement des eaux en combinant le niveau du milieu récepteur et éviter ainsi les problèmes de concentration dans les rejets;
- **AcycliQ** : permet habituellement d'alerter sur des niveaux exceptionnels et les

risques inondation ; il a été, cette année, utilisé par certains clients pour informer des assecs dans les cours d'eau et certains plans d'eau.

- **iryQua** : solution utilisée par les Chambres d'Agricultures et les Organismes Uniques de Gestion Collectives qui a permis d'informer les irrigants sur les restrictions en vigueur mais également sur les niveaux et tendances des ressources qu'ils utilisaient.

Cette crise hydrique impacte aussi la qualité de l'eau. En effet, de faibles débits en rivière impliquent des concentrations plus élevées de polluants, et un réchauffement de l'eau, ce qui va augmenter la production d'algues et de cyano-bactéries. Sur le littoral, la baisse des niveaux des nappes et cours d'eau augmente le phénomène d'intrusion saline ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur les nappes affectées. De plus, les sols argileux vont se contracter du fait du manque d'eau puis à nouveau se dilater en période de pluie. Cela est sans danger pour la santé mais provoque des modifications de terrains, des fissures dans les habitations par exemple. Nos indicateurs combinent les niveaux et les suivis de qualité pour avoir une vision à 360° d'un contexte.

La crise actuelle a mis en évidence que les outils d'aide à la décision sont devenus incontournables pour les gestionnaires. Les connaissances des milieux et les modèles permettent de croiser ces données pour comprendre et anticiper. Le paradoxe est que ces milieux sont maintenant trop bien monitorés. Des millions de capteurs et des milliards de données sont acquis chaque année. Seulement, pour ne pas être « noyé » sous ce flot de données, il faut des outils performants et adaptés aux différents usages de ces informations. Nos outils proposent ces solutions depuis plus de 15 ans et nous apportons en permanence de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux indicateurs grâce à des partenariats avec des utilisateurs, des laboratoires de recherche et des organismes publics. ●



## VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

### ANTILLES GUYANE

**Directeur régional** • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	en cours de recrutement	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

### AUVERGNE RHÔNE ALPES

**Directrice régionale** • Barbara FALK • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Loire Haute-Loire	Christian PASCAULT	04 73 43 13 11
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

### BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

**Directeur régional** • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 90
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 81 25 07 20
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 10

### BRETAGNE

**Directeur régional** • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	02 23 35 55 25
• Finistère	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

### CENTRE VAL DE LOIRE

**Directrice régionale** • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 09

### CORSE

**Directeur régional** • Fabien DUCASSE • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Pierre-Alexis CASTEL	04 95 10 40 00
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	04 95 10 40 15

### GRAND EST

**Directrice régionale** • Magali DEBATTE • 03 88 52 45 30

• Aube	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Ardennes	Reynald RENNESSON	03 26 69 36 68
• Bas-Rhin (Hors EMS) et Pays de Bitche	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Haut-Rhin	Paul JEANNET	03 88 52 45 41
• Marne	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle	Sandrine LABROSSE	03 83 39 32 08
• Meuse Haute-Marne	Cyril MANGIN (par intérim)	03 83 39 32 37
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26
• Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12

### HAUTS DE FRANCE

**Directeur régional** • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Céline COCHE-DEQUEANT	03 22 71 10 19
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Oise	Fabien BOURGEOIS	03 22 71 10 17
• Pas-de-Calais	Sandrine FERRERO	03 20 14 19 64

## VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

### ÎLE DE FRANCE

**Directeur régional** • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes OLS - PJ	Yann LE LAUSQUE (à compter du 15/11)	01 58 50 75 99
• Paris	Jean-Philippe LEYRAT	01 49 55 69 27
• Région Essonne	Benoît LEGER (à compter du 15/10)	01 49 55 69 22
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Camille PICARD	01 49 55 68 95
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	01 49 55 69 20
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89

### NORMANDIE

**Directeur régional** • Frédéric NOËL • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Manche Orne	Oumar ISSAKA HAMIDOU	02 31 39 43 19
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	02 35 15 65 11

### NOUVELLE AQUITAINE

**Directeur régional** • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	05 56 00 01 55
• Pyrénées-Atlantiques	Geneviève PUYAU	05 59 16 11 10

### OCCITANIE

**Directrice régionale** • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Gilles LE HERICY	04 67 06 41 09
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Caroline DUBOIS	05 62 73 61 41
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15

### PACIFIQUE

**Directeur régional** • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouméa	Eric PANNOUX	00687 25 98 38
• Papeete	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

### PAYS DE LOIRE

**Directeur régional** • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	02 41 20 23 83
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

### PACA

**Directeur régional** • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	04 91 39 59 55

### RÉUNION OCÉAN INDIEN

**Directeur régional** • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Mayotte	Lucile ROGATIONS	06 30 87 22 18
• Réunion	Christophe LOISEAU	02 62 90 03 00

# COLLOQUE : LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN : QUELLES PRIORITÉS POUR LA FRANCE ?

MARDI  
27/09



09H00  
12H30

Le Secrétariat général des affaires européennes et la Commission européenne organisent le premier événement annuel sur le plan de relance européen et son instrument phare, la Facilité de Relance et de Résilience (FRR), pour faire le point sur leur mise en œuvre en France.

En présence de **Mme Céline Gauer**, Directrice générale de la task force pour la Relance et la Résilience à la Commission européenne et de **M. Emmanuel Puisais-Jauvin**, Secrétaire général des affaires européennes, deux tables rondes porteront sur les dimensions clés du plan de relance : la **transition énergétique** et la **transition numérique**.

Cet événement se déroulera à la **Caisse des dépôts**,  
site Austerlitz 2, salle Bloch-Lainé, 2 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Pour s'inscrire : <https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/152963?lang=fr>

PLUS SÛRE  
PLUS VERTE  
PLUS NUMÉRIQUE  
L'EUROPE DE DEMAIN,  
ON Y VA

